

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **6/10/2020**



sommaire

Propos introductif du Président 3

Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional

Plan d'accélération de l'investissement régional	5
Décision modificative n° 2 de l'exercice 2020	16
Détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2021 pour les EPLE de BFC	19
Feuille de route des usages numériques de la Région BFC	21
Les pistes d'action pour le vélo en BFC	24
Approbation de la stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2023	27

Autosaisine "Soutenir les associations en développant les emplois"

Vote et Déclarations 33

Autosaisine "Couvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?"

Vote et Déclarations 38



propos introductionnel du président

Mes chers collègues,
Nous voici à nouveau réunis pour cette séance plénière d'octobre. Notre ordre du jour est chargé et nos travaux vont se tenir sur la journée.

La Présidente a sollicité le CESER sur 6 rapports, reprenant ainsi le mode de consultation normal de notre Assemblée ; qu'elle en soit ici vivement remerciée. Deux rendus de travaux d'autosaisine vont également nous mobiliser ce jour, l'une portant sur les Associations, l'autre sur la Gouvernance et le financement des entreprises, j'y reviendrai...

Depuis notre dernière séance plénière du 11 septembre, la situation sanitaire a évolué.

La situation au 4 octobre était la suivante :

Quatre départements, la Côte-d'Or, le Doubs, la Saône-et-Loire et l'Yonne sont en niveau de vulnérabilité Élevé. Le Jura, la Nièvre et le Territoire de Belfort sont en niveau de vulnérabilité Modéré. La Haute-Saône se situe à un niveau d'alerte limité.

Le protocole sanitaire, vous le constatez, est aujourd'hui encore renforcé. Le port du masque, chirurgical, est obligatoire et la distanciation physique a été accrue, avec l'occupation d'un siège sur deux. Il sera procédé à un appel permettant d'attester de votre présence. Le repas est proposé sous forme de plateau avec une répartition très large dans les locaux.

En miroir de la décision prise par M^{me} la Présidente du CR BFC pour une participation dégradée à la séance du CR du 9.10.20, j'ai souhaité anticiper un tel mode de participation pour notre propre séance de ce jour, en demandant aux représentants de Collèges de prévoir une représentation de leur Collège sur la base de 50% des conseillers. Après un long débat en Bureau vendredi dernier, nous avons décidé de maintenir notre Plénière dans son mode habituel compte tenu du faible taux de réponse des conseillers sur leur participation (40), sur les possibilités de distanciation offertes par cette Salle des Conférences et des possibilités de répartition large des conseillers pour le déjeuner ; compte tenu aussi du souhait formulé par nombre d'entre vous de pouvoir débattre à nouveau des rapports qui nous sont soumis par l'Exécutif et en l'absence de durcissement des conditions de réunion qui auraient pu être décidées par la Préfecture ou le Conseil régional. Nous avons également souhaité pouvoir ouvrir sur la base du volontariat, la possibilité à celles et ceux qui souhaitaient pouvoir participer à distance de le faire, et ce en visioconférence que nous expérimentons aujourd'hui, ici, dans ce format. Ce n'est pas parfait, j'en conviens, notamment pour les conditions de vote. Si initialement j'avais envisagé que le vote à distance ne puisse se faire qu'au travers d'un pouvoir donné à un conseiller en présence compte tenu de l'inégal accès à la visio, une solution simple de vote à distance nous a été apportée hier par le CESER NOUVELLE AQUITAINE. Ainsi les conseillers à distance et n'ayant pas donné pouvoir sont en mesure de voter et ont été avertis hier par mail.

Oui, nous avançons en marchant parfois en balbutiant dans ces nouvelles formes de participation liées au contexte sanitaire et à l'usage inégal des technologies numériques. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté en Bureau de juillet la proposition faite par Sylvain Marmier et Aurélie Martin-Garrat qu'un petit groupe de quelques conseillers avertis puisse nous accompagner dans la mise en œuvre de ces nouvelles formes de travail.

Alors OUI, je le répète, ce n'est pas parfait mais je demande à tous un peu de tolérance dans nos adaptations. J'ajouterai que si les choses étaient si simples pour la mise en œuvre de ces solutions, nous n'aurions pas eu à rendre un travail sur les usages du numérique lors de la dernière séance en septembre.

La situation de crise peut nous conduire à revisiter certains de nos processus. Cette démarche est utile, mais cela ne doit pas nous empêcher de fonctionner et d'occuper notre place.

À l'approche de la mi-mandat, nous avons décidé d'ouvrir une démarche de point d'étape qui s'appuie sur la mise en regard du projet et de nos travaux réalisés pendant ces trois dernières années et des méthodes de travail. Ce devait être le temps 1 de notre séminaire prévu le 8 octobre à Dole.

Compte tenu des incertitudes liées à l'évolution de la situation sanitaire et suite aux échanges et votes sur le sujet, en Bureau vendredi dernier (9 pour le report et 7 contre), j'ai pris la décision de reporter ce temps de partage dont l'intérêt et l'importance reposaient sur une forte participation des conseillers qui n'était pas acquise dans ce contexte.

Ce report nous conduit à proposer une autre démarche participative qui s'appuiera sur les mêmes constats, mais se déroulera en petits groupes, en présence ou en visio, durant le dernier trimestre de cette année 2020.

Ainsi, nous aurons l'occasion d'échanger collectivement tant sur le fond de nos travaux que sur le fonctionnement du CESER, et ce, avant une échéance incontournable qui est le renouvellement à mi-mandat prévu en janvier 2021.

Pour ce qui concerne le temps 2 prévu dans le cadre du séminaire, à savoir l'intervention des grands témoins, il est reporté à une échéance que seule l'actualité sanitaire nous permettra de déterminer.

Nous avons aussi à faire partager et à faire connaître nos réflexions et travaux. Alimentation, numérique, associations, gouvernance et financement des entreprises, crise sanitaire et formation, déchets... Cette fin d'année est riche en sujets sur lesquels notre assemblée se penche. Il convient d'accompagner nos productions, de les porter vers les organismes désignataires, vers les différentes parties prenantes, afin de susciter les échanges et débats.

Une place particulière, à souligner, pour le Conseil régional, auprès de qui le CESER est placé, pour lequel, je l'ai indiqué à plusieurs reprises, j'entends que nous ne soyons "ni contempteur, ni laudateur". Le CESER répondra toujours présent pour dialoguer et pour débattre et approfondir ses préconisations, ceci de façon apaisée.

Deux autosaisines vont vous être présentées. J'adresse mes remerciements aux personnes auditionnées dans le cadre de ces travaux. Nous n'avons pas pu les convier à partager nos débats de ce jour, mais je veillerai à les associer par la suite.

"Soutenir les associations en développant les emplois" constitue le sujet de l'autosaisine qui vous sera présentée par nos deux rapporteuses, Paule André et Corinne Molina.

La seconde autosaisine, "Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?", sera présentée par Daniel Boucon, Vincent Delatte et Sylvain Marmier.

Le sujet de la seconde autosaisine est également questionné par le CESE, puisque sa Section des affaires européennes et internationales travaille actuellement sur une autosaisine intitulée "L'acceptabilité par la société civile des investissements directs étrangers en France". Nos rapporteurs seront ainsi auditionnés prochainement par le CESE.

Cela témoigne de l'acuité du thème de travail retenu par le CESER Bourgogne-Franche-Comté et de l'intérêt des relations de travail entre le niveau national et le niveau régional, en ces temps d'examen du projet de loi relatif au CESE où justement, l'articulation de l'assemblée consultative nationale avec les territoires et les citoyens est débattue.

S'agissant de la vie de notre Assemblée, je vous informe de la démission de 3 conseillers, Sabine Tort et Patrick Pereira pour la CFDT, ainsi que François Mias, représentant l'Union nationale des professions libérales (UNAPL). Qu'ils soient remerciés pour leur implication dans les travaux de notre assemblée !

Enfin, à l'occasion de notre prochaine plénière en novembre, nous aurons l'occasion de recevoir Monsieur le Préfet de Région qui m'a aimablement proposé, lors d'un temps d'échanges qu'il avait sollicité, de venir nous parler du CPER. Je l'en ai vivement remercié en votre nom.

Je vous remercie de votre attention et vous propose de démarrer maintenant nos travaux.

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

De 2020 à 2022, le plan d'accélération de l'investissement régional mobilisera 540 millions d'euros autour de trois priorités :

- Accélérer la transition écologique et énergétique (263,65 M€).
- Soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi (171,95 M€).
- Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale (104,5 M€).

À terme, ce plan doit permettre de générer une activité économique approchant les 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires pour les entreprises, dans le but de sauvegarder l'emploi. Il comporte une dimension sociale qui se traduit notamment par un système de contreparties sociales et sociétales associées aux aides économiques, visant à répondre aux enjeux majeurs de la crise.

Le plan d'accélération de l'investissement régional s'appuie sur une méthode qui favorise :

- La complémentarité avec les mesures inscrites à France Relance.
- La coordination avec les fonds européens annoncés (conseil européen de mi-juillet).
- La concertation avec les branches professionnelles, les filières et les partenaires sociaux.
- La complémentarité avec les initiatives des autres collectivités locales.
- L'articulation avec les projets inscrits au CPER.
- Un pilotage régulier et une gestion budgétaire adaptée du plan.

Avis du CESER

Un plan d'accélération des investissements, entre relance et transitions

L'Exécutif indique que le plan d'accélération de l'investissement régional vise à "mobiliser tous les moyens financiers disponibles pour participer au rebond le plus fort possible de l'économie régionale d'aujourd'hui à fin 2022, afin de répondre aux enjeux de la crise économique liée au Covid-19". Il se déploie dans "une logique de soutien, d'appui et de relance des acteurs économiques du territoire, en réaction aux effets de la crise sanitaire" et il se fonde sur des "mesures articulées avec l'État et l'Europe en direction des entreprises de la Région".

Ce plan ambitionne ainsi "d'intervenir massivement auprès des acteurs touchés afin de limiter les effets de la crise", notamment en finançant rapidement des actions qui impactent la sauvegarde de l'emploi. D'autre part, il vise à "accélérer la transition énergétique et écologique, notamment en accélérant les mesures d'accompagnement prévues par le SRADDET". À ce titre, la Région considère que ce plan "constitue une opportunité pour accélérer la transformation de l'ensemble des secteurs vers des modèles plus durables, moins dépendants et valorisant davantage les ressources locales et les circuits courts".

Le CESER prend acte de ces éléments de cadrage orientés vers la relance/rebond économique et les transitions/mutations sociétales, l'Exécutif régional entendant donner la priorité à l'accélération d'opérations d'investissement entre 2020 à 2022 :

- D'une part, le CESER note le pragmatisme et le volontarisme de la Région qui souhaite financer des opérations déjà recensées ou dont la réalisation pourra intervenir rapidement. Ce pragmatisme est rendu nécessaire par la temporalité du plan (2 ans) et par sa première finalité (rebond économique).
- D'autre part, il considère que l'articulation entre les finalités de rebond immédiat et celles de transitions gagnerait à être davantage développée et précisée, notamment entre certaines mesures et certaines priorités du plan.

- Enfin, en matière de transitions, le CESER note avec satisfaction qu'une part importante du budget du plan soit consacrée aux enjeux du changement climatique et tout particulièrement à la réduction des gaz à effet de serre, avec un total de 181,6 M€ représentant 33% du budget (Rénovation énergétique : 69,4 M€. Énergies renouvelables : 32,5 M€. Mobilités : 79,7 M€). En cela, ce plan répond globalement aux enjeux de transition énergétique identifiés par le CESER dans sa contribution relative au plan de relance (septembre 2020).

Plus globalement, le CESER salue la volonté de relance de l'économie régionale portée par ce plan. Il mesure toute la complexité de gérer cette relance avec d'importantes contraintes de délais, tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du plan. La nécessaire complémentarité avec les mesures européennes, nationales et locales constitue un degré de complexité supplémentaire.

Soutenir l'investissement immatériel

Le CESER prend acte que ce plan est dédié au financement de projets d'investissement. Ainsi, pour les actions relevant de dépenses de fonctionnement, la Région indique que "l'ambition de ce plan (...) n'obère pas la capacité de la collectivité de maintenir ses services au public et ses politiques publiques relevant de la section de fonctionnement", ce point devant être "illustré par la préparation du budget primitif 2021".

Il souhaite que la Région accorde une attention toute particulière aux investissements immatériels, sous réserve des dépenses de fonctionnement qui seront prévues par le prochain budget primitif¹. D'une part, les investissements immatériels concernent toutes les structures qui concourent à l'économie (entreprises, associations, organismes de formation...). D'autre part, ils sont indispensables pour investir dans le capital humain et accompagner les entreprises vers des secteurs d'avenir (ex : financement d'audit stratégique). À ce titre, les compétences recouvrent un enjeu de compétitivité d'autant plus important que la crise économique risque d'accélérer le décrochage des entreprises les moins performantes. Dans le domaine des compétences, le CESER a bien noté l'articulation du plan avec les dispositifs de formation (ce point sera développé ci-après).

Une complexité qui implique un pilotage et un suivi renforcés

Ce plan correspond à un engagement massif de moyens financiers (540 M€) sur une courte durée (2 ans). Sa mise en œuvre relève d'un vrai défi, tant pour les porteurs de projets (montage de dossiers, autorisations administratives, études préalables, plan de financement...) que pour la Région (charge de gestion). Or, ces difficultés sont déjà considérables en temps normal. Elles tendent à retarder la réalisation des projets d'investissement, et ce d'autant plus lorsque la Région n'est pas maître d'ouvrage de plein exercice.

Dans ce contexte, le CESER tient à souligner les éléments suivants :

- En termes de gestion, la collectivité prévoit de recruter 32 postes afin d'assurer l'accompagnement administratif des projets. Comme il avait pu le mentionner précédemment², le CESER considère qu'une des conditions de réussite du plan reposera sur un accompagnement adapté visant à faciliter l'accès aux aides. Il s'agira notamment de s'appuyer sur les réseaux d'accompagnement existants et sur les collectivités territoriales (dans la continuité du travail partenarial Régions/EPIC engagé depuis avril au titre des mesures d'urgence). L'ingénierie jouera un rôle déterminant, notamment pour les territoires qui ne disposent pas de moyens suffisants en la matière.

- En termes de gouvernance, la collectivité prévoit diverses mesures de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan :

- Le CESER considère que le pilotage du plan gagnerait à être davantage précisé, l'objectif étant de pouvoir redéployer au mieux les crédits qui ne pourront pas être consommés. Il souhaite pouvoir être informé régulièrement de l'avancée du plan, l'Exécutif envisageant à ce titre un suivi régulier. Dans l'hypothèse où la Région envisage une instance de suivi élargie, le CESER souhaiterait pouvoir en être membre.

- Le CESER a bien conscience qu'une période de deux ans est extrêmement courte en termes de mise en œuvre. La qualité du suivi sera essentielle pour éviter des dérapages dans l'utilisation des fonds. En fonction de l'avancée du plan, peut-être sera-t-il nécessaire d'envisager une prolongation de la programmation au-delà de 2022 et des paiements au-delà de 2023.

(1) Ces investissements immatériels sont généralement financés par des dépenses de fonctionnement.

(2) Contribution du CESER relative au plan de relance (11 septembre 2020).

Observations relatives aux mesures du plan

Priorité • Accélérer la transition écologique et énergétique

Mesure 1 : Aides aux particuliers réalisant une rénovation BBC de leur maison dans le cadre du service public régional Effilogis (2,5 M€) qui s'adresse à tous les publics.

Mesure 2 : Caisse d'avance pour particuliers (4 M€).

En matière de rénovation thermique des bâtiments, la Région fait un important effort sur les bâtiments publics. Cet effort est moins important pour la mesure 2 pour laquelle la Région se positionne derrière l'État (Anah) avec 400 dossiers de rénovation estimés (foyers très modestes et modestes). Le CESER attendait une "massification" des rénovations thermiques et énergétiques, voire un élargissement des bénéficiaires. Si la cible restreinte des foyers modestes et très modestes peut s'entendre, celle-ci ayant été plus durement touchée par les conséquences de la crise sanitaire, le volume reste moindre. Est-il conforme à la trajectoire ADEME 2030, 2050 pour le public cible ? Est-ce que les publics actuels ont bien été ciblés à l'aune des enseignements tirés de la crise sanitaire ? Ne fallait-il pas se saisir de ce plan de relance pour booster le dispositif, notamment sur les passoires thermiques ? Sommes-nous dans l'incapacité de traiter plus de dossiers (ingénierie) ? Le CESER souligne également à quel point ce travail doit s'inscrire dans la durée des actions qui vont s'engager durablement.

Mesure 11 : Rénovation énergétique du campus de Besançon (10,3 M€)

Mesure 12 : Rénovation énergétique du campus de Dijon (4,8 M€)

Mesure 13 : Rénovation énergétique du pôle Nord Franche-Comté (4,6 M€)

Le CESER apprécie l'investissement autour des chantiers de réhabilitation et de rénovation des campus universitaires, opérations majeures au titre du CPER et du SRESRI.

Mesure 24 : Fret ferroviaire : Modernisation du réseau ferré dédié au fret et du triage de Dijon Gevrey (4 M€).

Dans l'opération 1 (modernisation du réseau ferroviaire dédié au fret), il paraîtrait souhaitable d'intégrer des investissements liés au report modal sur les zones des ports de Chalon et Mâcon (en effet, l'opération 1 concerne en particulier la rénovation du fret capillaire dans la Nièvre). Concernant le volet "Mobilités" au sens large, le CESER note que les travaux envisagés sont des travaux prévus de longue date. C'est le cas par exemple des travaux de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des quais de la gare d'Auxerre ou de la modernisation du triage de Dijon-Gevrey.

Mesures relatives à l'économie circulaire

La multiplication par 15 du montant annuel consacré à l'accélérateur à projets économie circulaire est une très bonne nouvelle mais appelle à un point de vigilance : alors que les entreprises sont actuellement éligibles au dispositif, on parle dans la cible uniquement de collectivités et "entreprises d'insertion majoritairement". Il serait souhaitable d'élargir l'éligibilité de la mesure à l'ensemble des entreprises actrices de l'économie circulaire.

Mesure 37 : Adaptation au changement climatique / eau (10 M€)

Dans la continuité de ses avis relatifs à la gestion et préservation des milieux aquatiques et de son souhait de voir la Région s'engager plus fortement en la matière, le CESER note avec satisfaction la présence de la mesure 37 (enveloppe de 10 M€). Les travaux réalisés dans le domaine de l'eau vont également permettre de solliciter des entreprises locales : pépiniéristes, travaux publics, maîtres d'œuvre...

Mesure 41 : Aide au raccordement de panneaux photovoltaïques sur toitures de bâtiments agricoles (1 M€).

Le raccordement est une question fondamentale. En fonction des projets déposés, il sera sans doute nécessaire d'adapter l'enveloppe de la mesure 41. Par ailleurs, le développement du photovoltaïque doit être élargi aux entreprises.

(3) Toutes les publications indiquent que la trajectoire des 500 000 logements réhabilités/an n'a jamais été atteinte (voir notamment un article récent : <https://www.climatico.fr/post/les-rat%C3%A9s-de-la-r%C3%A9novation-%C3%A9nerg%C3%A9tique-en-france-font-d%C3%A9bat>).

Mesure 46 : Démonstration et promotion de la faisabilité d'une gestion forestière multifonctionnelle – volet acquisition (4 M€).

Cette mesure vise à permettre l'acquisition directe de forêts par la Région (ou par un groupement forestier dédié à créer) pour servir d'outils de démonstration. Elle ne répond pas à une demande des acteurs de la filière. Il aurait été préférable d'organiser une concertation en amont avec tous les professionnels de la filière.

Mesure 47 : Process verts dans les entreprises (15 M€ issus du FEDER).

Priorité • Soutenir les acteurs locaux de l'économie et l'emploi

Contreparties sociales et sociétales

Le CESER note que le plan comporte une dimension sociale forte qui se traduit notamment par un système de contreparties sociales et sociétales associées aux aides économiques. Pour ce faire, une charte d'engagement est prévue afin de réaffirmer des engagements sociétaux essentiels à la réussite du plan d'investissement régional. Le CESER considère néanmoins que le projet de charte présenté en annexe 2, par sa complexité, peut nuire à l'urgence des situations. Il estime qu'il conviendrait de le faire évoluer.

Formation

Le CESER note la complémentarité du plan avec les politiques de formation de droit commun. À ce titre, le rapport indique qu'en complémentarité du plan, la Région se fixe une feuille de route autour des trois axes suivants :

- L'adaptation des compétences aux besoins émergents pour accompagner les entreprises et les acteurs locaux vers l'économie de demain.
- L'adaptation de ses priorités de formation en direction des plus vulnérables, et notamment des jeunes, en cohérence avec le plan de l'État.
- La veille et l'expérimentation pour favoriser les innovations sociales.

Le CESER apprécie la place du volet "Formation" dans ce plan, auprès des demandeurs d'emplois et des jeunes. À ce titre, il souligne l'intérêt des actions visant à adapter l'offre de formation aux besoins des publics vulnérables, notamment les jeunes, et la prise en compte des besoins des salariés. Il attire l'attention sur la nécessité de lier économie et formation tout au long de la mise en œuvre de ce plan d'accélération de l'investissement régional. Comme il l'avait mentionné dans sa précédente contribution, il considère qu'il "convient que l'ensemble des acteurs soient investis dans la réussite des réponses à ces enjeux. La dimension économique doit combiner et intégrer de multiples thématiques et enjeux, notamment formation, recherche et innovation en mobilisant d'autres moteurs de développement".

Agriculture

Les orientations et les mesures liées au PCAE, aux ressources en eau et aux investissements dans les locaux sont satisfaisantes. En fonction de l'utilisation des moyens, il sera sans doute nécessaire de redéployer les crédits entre certaines mesures dédiées à l'agriculture.

Mesure 49 : Fonds de relocalisation et de transition vers une économie décarbonée (FRTED) (20 M€)

Des fonds importants sont prévus pour le soutien à la décarbonation de l'économie à travers ces mesures auxquelles s'ajoutent les aides issues du Plan de relance Industrie. Les incitations par les pouvoirs publics en faveur de la décarbonation sont fortes mais les entreprises ont encore du mal à adhérer. Il faut noter que ces projets sont également éligibles à un financement dans ce plan à travers la mesure 61 "Investissements des PME : équipements et immobilier".

Mesure 53 : Accélération des projets Hydrogène (10 M€)

Le CESER considère que cette mesure est intéressante. Il estime néanmoins que cette filière peine toujours à se structurer. Comme il l'avait mentionné dans son avis relatif à la feuille de route pluriannuelle relative au soutien à la filière hydrogène (2019), il regrette "que ne soit pas clairement explicité comment se fait concrètement la mise en réseau des acteurs académiques et économiques à l'échelle régionale, notamment dans le volet gouvernance, qui en l'état relève plus d'une animation et d'une collecte d'informations par les acteurs institutionnels (Région, AER et pôle de compétitivité) que d'une gouvernance opérationnelle d'un projet partagé entre acteurs de terrain."

Le CESER regrette que le soutien à la recherche affiché par la Région dans ce plan d'accélération de l'investissement ne concerne qu'en majeure partie la filière hydrogène. Dans sa précédente contribution, il soulignait l'occasion pour le Plan de relance régional de faire de la région "un laboratoire expérimental articulant et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un "franchissement de la transition écologique". Il soulignait que "L'Université de Bourgogne-Franche-Comté pourrait être placée au cœur des axes stratégiques de la région, une "université fédérale de la transition écologique". Or, l'hydrogène n'est pas le seul thème de recherche sur la transition écologique, loin s'en faut (agro-écologie, autres sources d'énergies renouvelables, gestion des espaces naturels ou anthropisés...).

Mesure 57 : Fonds territorial pour l'Économie sociale et solidaire (ESS) - (6 M€)

Le CESER salue l'importance de l'enveloppe dédiée à l'ESS. Néanmoins, il estime que la mesure 57 n'est pas assez claire. Elle annonce "la prise de participation dans des SCIC locales." Or, il existe plusieurs modèles de structurations coopératives. La mesure devrait être étendue au-delà des SCIC, car l'ESS est beaucoup plus large en termes juridiques.

Mesure 61 : Investissements des PME : équipements et immobilier (15 M€ de FEDER)

Le CESER approuve cette mesure de soutien aux investissements mobiliers et immobiliers des PME avec une enveloppe non négligeable de 15 millions d'euros qui vient abonder la mesure du FEDER déjà existante pour laquelle les crédits étaient épuisés.

Il note que le principe de régime d'aide d'États dit RDI (Innovation), auquel il est fait mention dans plusieurs endroits du document, semble intéressant et important à développer pour permettre le financement de certaines actions considérées comme difficiles avec du FEDER aujourd'hui.

Priorité • Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion territoriale

Mesure 73 : Couverture universelle THD (4 M€)

Mesure 76 : Soutien à des projets numériques d'envergure (8 M€)

Mesure 82 : Numérique - immobilier (15 M€ de FEDER)

Mesure 83 : Numérique - matériels et usages, dont notamment e-santé et e-tourisme (3 M€ de FEDER)

Les dispositifs d'accompagnement à la transition numérique des entreprises ne semblent pas totalement adaptés aux enjeux. Ils sont principalement axés sur les infrastructures et l'immobilier (mesure 73, 76 et 82). Seule la mesure 83 est consacrée aux matériels et aux usages, sur une cible privilégiant a priori l'e-santé et l'e-tourisme.

La mesure 76 prévoit le soutien de 3 projets numériques d'envergure portés respectivement par l'Université de Bourgogne, le CHU de Dijon et l'UTBM, mais il serait souhaitable que le cofinancement du futur EDIH BFC (hub d'innovation numérique - guichet unique d'accompagnement à la transition numérique des PME industrielles), voulu par l'Europe, apparaisse également dans ce plan.

Mesure 77 : Plan d'équipement numérique individuel pour les lycéens boursiers (2^{nde} et 1^{re} année CAP) - (4,2 M€)

Le CESER apprécie l'effort de la collectivité sur le plan d'équipement numérique individuel pour les lycéens. Il souhaite néanmoins que la Région étudie la possibilité d'élargir ce dispositif à tous les lycéens, et que le matériel pour la durée des études soit prêté ou donné à la fin des études, selon son obsolescence. En outre, il souhaite que les modalités de prise en charge financière soient les plus simples possibles, un critère de dégressivité étant envisagé selon le niveau de bourse.

Le CESER regrette toutefois la faible place laissée à l'investissement dans la formation à l'utilisation des outils numériques. Dans une précédente contribution, il soulignait l'importance de la formation aux outils. "Le plan doit (...) prendre en compte des fragilités que renforce la crise sanitaire : disparités en réseaux et équipements informatiques, formation et innovation dans la formation aux outils pédagogiques". En effet, le confinement a mis en exergue les grandes disparités dans la maîtrise des compétences et savoir-faire numériques en fonction des territoires, des publics et des établissements de formation.

Mesure 78 : Acquisition d'équipements numériques pour l'enseignement des formations sanitaires et sociales. (0,5 M€)

Mesure 79 : Acquisition d'équipements informatiques par les CFA. (1 M€)

Mesure 81 : Appel à projets "équipements pédagogiques et numériques 2021" pour l'enseignement supérieur. (0,8 M€)

Le CESER approuve ces trois mesures.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à la majorité - 42 voix pour, 25 contre et 13 abstentions.

Déclaration de Silvère Denis, au nom de BFC Numérique

Une grande déception du secteur numérique, malgré le contexte, rien sur l'accompagnement de "l'économie numérique". Notre région semble déconnectée de la réalité. Nous attendions de ces moyens exceptionnels une opportunité de développement d'activités et d'emplois durables sur notre territoire, capables de répondre en partie aux défis économique, démographique et social auxquels notre région doit faire face. Le développement du secteur économique et la transformation de l'ensemble de l'économie en est un vecteur.

Déclaration de Caroline Debouvry, au nom de la CPME BFC

Madame la vice-présidente,
Monsieur le président,
Mes chers collègues,

La CPME BFC est bien consciente de l'effort réalisé par le Conseil régional BFC en matière d'investissements. Pour autant, dans le contexte actuel, l'aide à l'investissement matériel ne sera pas suffisante, si elle n'intègre pas une part d'investissement immatériel à savoir R&D, recrutement, formation, ingénierie, etc. Rappelons que nos PME sont déjà au quotidien mobilisées par leurs besoins immédiats ; chose encore plus vraie en cette période de crise.

Si tant est qu'elles soient en capacité d'initier de nouveaux projets générateurs d'investissements, elles ne sauront en assumer les autres besoins.

Sur le sujet spécifique de l'ingénierie, il est indispensable de mettre en place un dispositif qui permettra l'éclosion de projets. Pour cela, l'actuel dispositif d'aide au conseil peut être le cadre support. Il conviendra d'en adapter le règlement d'intervention en l'ouvrant à l'ensemble des entreprises. En effet, aujourd'hui, seules les entreprises, relevant du secteur de l'industrie peuvent en bénéficier.

Investir est un projet global qui ne peut se limiter à du bâtimentaire ou du matériel.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration de Jean-Gabriel Schamelhout, au nom de la FIBOIS

La forêt subit depuis plusieurs années des crises climatiques et sanitaires très sévères qui touchent de nombreuses essences (épicéa, frêne, buis, hêtre, chêne...) de nos peuplements forestiers régionaux et ces crises répétées ont et auront pour longtemps des impacts sur le devenir de nos récoltes en qualité et en quantité.

Ces derniers mois, la crise du Covid-19 s'ajoute à nos difficultés et en même temps nous apprenons la fin programmée d'approvisionnements en bois de grands clients en particulier pour le bois d'industrie et les connexes de scierie sans occulter la douceur de ces derniers hivers qui a limité fortement les livraisons de plaquettes forestières. Tous les acteurs de la filière forêt-bois rencontrent de fait des problèmes techniques et économiques.

La profession a, dans ce contexte difficile, toujours eu une **écoute attentive** et un **soutien indéfectible** du Conseil régional et de l'État via la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF).

Concernant le Plan d'accélération de l'investissement régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Interprofession FIBOIS BFC note avec satisfaction la prise en compte de plusieurs de ses besoins exprimés qui se traduisent par les mesures 44 et 45.

Par contre, concernant la **Mesure 46** (Démonstration et promotion de la faisabilité d'une gestion forestière multifonctionnelle) qui vise à permettre l'acquisition directe de forêts par la Région (ou par un groupement forestier dédié à créer) pour servir d'outils de démonstration, nous sommes au regret de dire que **cette mesure ne répond pas à une demande des acteurs de la filière** sachant d'autant plus qu'elle est inscrite dans le chapitre "Promotion et soutien à la filière forêt-bois" et qu'elle est dotée **d'une enveloppe de 4 millions d'euros soit 40% du montant affecté à la filière !** Il aurait été préférable de mettre en place un label identifiant les forêts remarquables de notre région répondant à une gestion forestière multifonctionnelle et **il en existe au niveau de notre territoire.**

Ce label pourrait être construit sur le modèle, par exemple, de celui des "Jardins remarquables"* ou sur celui des "Forêts d'exception" de l'Office national des forêts qui concerne 17 forêts au niveau national dont la forêt domaniale de Val Suzon qui se situe, sur 2 101 ha, sur les communes de Darois, Étaules, Messigny-et-Vantoux, et Val Suzon.

Toutefois, comme cette mesure 46 est fléchée filière forêt-bois, **la profession propose au Conseil régional de confier à FIBOIS BFC l'organisation et l'animation d'un groupe de travail** qui pourrait se composer des acteurs de l'amont de la filière (ONF, Communes forestières, CRPF, Syndicat, Experts forestiers, Coopératives forestières, PEFC...), de représentants de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), du Comité régional du tourisme (CRT), des Parcs naturels régionaux...

Ce groupe de travail aurait pour mission de définir les actions à conduire, et leurs mises en œuvre, **pour disposer et faire connaître à court, moyen et long terme** des forêts répondant à une gestion forestière multifonctionnelle équilibrée, forêts qui seront alors de véritables outils de démonstration pour de nombreux publics de notre région. Ces forêts devront être réparties au niveau de tous les départements de notre région.

*Ce label distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Il est attribué par le ministère de la Culture et donne lieu à divers avantages, notamment à une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

Ce plan d'investissement comporte des mesures positives. Nous partageons les grandes orientations de ce plan sur l'accélération des transitions écologiques et énergétiques, le soutien à l'emploi et à l'économie, l'investissement dans la cohésion sociale et territoriale.

Des noms, un choix

Toutefois la CFDT s'interroge sur l'évolution des dénominations de ce plan. On est passé d'un plan de relance en juin, puis par un plan Rebond dans l'été pour aboutir à un plan d'accélération des investissements. Loin d'être seulement un jeu de mots, ces dénominations ont du sens. À ce jour le document qui a été transmis au CESER est une longue suite de 102 mesures d'investissement complétée par une charte sociale quadripartite d'engagement. Or, si nous apprécions cette démarche élaborée dans le cadre du dialogue social territorial et nous nous félicitons de ces mesures d'investissement qui doivent participer au rebond nécessaire après la période d'arrêt de l'économie liée à la crise sanitaire, nous jugeons cette liste insuffisante à elle seule.

En effet, un plan qui dépasse la distribution de fonds et permette à la vie sociale et économique de rebondir doit s'appuyer sur les énergies individuelles et collectives. C'est ce qui manque, comme le souligne l'avis rendu par le CESER. Reprenons quelques aspects.

Un pilotage stratégique pour mobiliser

Comme l'indique la contribution du CESER adoptée le 11 septembre dernier, pour un plan de rebond capable de préparer l'avenir, **la région doit assumer son rôle stratégique de cheffe de file**. Elle aura à mobiliser et responsabiliser les acteurs. Ce pilotage doit être précisé, il doit permettre un suivi et une évaluation permanente qui permette une grande souplesse et apporte les corrections nécessaires. Nous sommes en effet dans une situation inédite qui nécessitera ajustements et adaptations permanents.

Accompagner

Comme la CFDT l'avait indiqué en septembre dernier, **l'accompagnement est la deuxième condition incontournable** pour assurer un accès effectif aux aides financières aux entreprises, mais aussi aux mesures de soutien aux salariés dans la période de difficultés terribles qui s'ouvre. Accompagnement des entreprises par les réseaux existants ; accompagnement des territoires en particulier dans le cadre de mise en place de projets de transitions énergétiques ; accompagnement des salariés par des mesures existantes à renforcer (Conseil en évolution professionnelle) ou à mettre en place sans attendre telles des cellules de reclassement. Ces accompagnements devront se faire par les réseaux en place labellisés par le Conseil régional pour assurer la conformité aux orientations annoncées et assurer un accueil de base à tous et en aiguillant si nécessaire vers les organismes compétents.

Pour mettre en œuvre le pilotage et l'accompagnement, le Conseil régional devra mobiliser les fonds nécessaires. Ces fonds ne se situent pas dans le cadre de fonds d'investissement mais ils devront être mobilisés pour une réussite.

Enfin, quatre remarques

1- Un des axes du plan est de **"soutenir l'emploi** sous toutes ses formes". Dans cette période de crise, l'économie gagnante, c'est celle des plates-formes et des GAFA. Il n'y aura pas de jour d'après idyllique. Nous ne pourrons en sortir que si les acteurs se mobilisent. Dans un tel contexte nous ne pouvons donc pas accepter de relancer l'emploi "sous toutes ses formes" et surtout pas sous n'importe quelle forme. On connaît ce que nous réserve l'Uberisation de la société et nous le refusons.

2- Le terme de **relocalisation** revient régulièrement dans ce plan et les avis du CESER. Nous devons sortir du slogan et mesurer ce que ce terme veut dire et surtout quelle réalité, quelles conditions, quels besoins il recouvre.

3- Dans le cadre **des transitions** énergétiques, la rénovation thermique des logements, et le développement de l'hydrogène sont des axes forts. Rappelons que l'habitat dans notre région est un des plus vulnérables (2^e rang national), renforcé par des inégalités territoriales dont il faudra tenir compte. Il est donc nécessaire de mesurer les effets de tels choix dans notre région, de mobiliser les acteurs, de s'assurer de la réalité des effets des mesures prises. C'est urgent quand on sait que 75% des rénovations effectuées entre 2014 et 2016 n'ont pas débouché sur un changement d'étiquette dans le diagnostic de performance énergétique.

4- **Sur la conditionnalité des aides**, la meilleure manière de s'assurer que les fonds versés correspondront bien aux objectifs définis, c'est de mettre en place des dispositifs pour rendre l'utilisation des fonds transparente, et que l'accompagnement, le contrôle et l'évaluation participent à ces dispositifs.

Ces points nécessiteront aussi des travaux du CESER.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

"Le plan de relance régional", comme le plan de relance de l'État donnent des aides importantes aux entreprises. La CGT n'est pas hostile par principe à ce que les entreprises perçoivent des aides dès lors que les objectifs prioritaires de celles-ci sont la réindustrialisation, la reconquête de l'industrie, de l'emploi et non pas une simple recherche d'amélioration de la compétitivité, ni d'abaissement des coûts.

Malgré tout, on remarque qu'il s'agit encore une fois en région comme au niveau national d'une politique de l'offre qui est mise en œuvre dans les différents plans de relance, alors que nous pensons qu'une relance efficace doit se faire avec une politique de la demande.

Or, dans ce débat sur la relance, il faut rappeler que celles et ceux qui font vivre notre pays au quotidien, ce sont les jeunes, les actifs, les retraités, les privés d'emploi, et bon nombre d'entre eux expriment le rejet d'une politique qui nous ramène au monde d'avant.

Elles et ils attendent des actes forts en matière d'emploi stable et durable, d'augmentation des salaires et des pensions, de réduction du temps de travail pour travailler moins, pour travailler mieux et travailler tous ! Si ces points ne concernent pas directement le Conseil régional, ils concernent l'État. C'est pourquoi il nous semble important de rappeler ici que le plan de relance annoncé par le gouvernement, ne prévoit rien sur l'augmentation des salaires, des pensions et retraites, rien sur la réduction du temps de travail.

Pour revenir aux aides aux entreprises, il nous semble indispensable de contrôler et conditionner les aides. La CGT se félicite du dialogue qui a pu s'instaurer pendant l'été et ensuite tout au long du mois de septembre entre l'État, la Région et les organisations syndicales de salariés et d'employeurs, permettant d'arriver à un projet de charte d'engagement et une déclaration d'engagement sociétaux, qui devra être remplie par chaque entreprise sollicitant des aides régionales, même si elle ne va pas à notre avis suffisamment loin en termes de conditionnalités et de contrôles. La CGT suivra ce dossier et sera exigeante pour le suivi des aides versées et des chartes signées par les employeurs.

Dans le projet d'avis du CESER, il est indiqué que "le projet de charte présenté en annexe 2, par sa complexité, peut nuire à l'urgence des situations". La CGT considère qu'au contraire, pour une bonne utilisation des fonds publics, pour s'assurer de leur efficacité, il faut des contrôles, des conditionnalités et un dispositif de suivi associant les partenaires sociaux.

Compte tenu de ces remarques, la CGT votera contre l'avis du CESER.

Déclaration d'Yves Bard, au titre de la commission Cadre de vie-Société

La commission Cadre de vie-Société a pris note du plan d'accélération de l'investissement régional et regrette que le travail qu'elle a conduit sur les attentes du secteur associatif n'ait pas été entendu.

Si les investissements permettent d'agir à moyen terme et sont nécessaires, ils n'ont que peu de sens face à des organisations qui rencontrent des difficultés et ne peuvent se projeter au-delà de quelques mois. La situation est actuellement très critique pour les associations, notamment, qui ont davantage besoin d'aides supplémentaires à celles déjà attribuées, pour leur fonctionnement.

Les difficultés liées à l'assèchement des trésoreries vont impacter directement les emplois salariés. En effet, nombre d'associations n'ont pu organiser les événements qui leur permettent habituellement de rassembler des fonds pour leur fonctionnement, en lien direct avec la covid 19.

Cette crise sanitaire est en train de provoquer un bouleversement sociétal d'ampleur jamais égalée, ce qui renforce l'opacité et l'incertitude dans l'avenir. S'il ne fallait prendre qu'un seul exemple, en quelques jours les habitudes de travail des uns et des autres ont été balayées au profit du télétravail ou du travail à distance.

Tracer un cap et le tenir est assurément ce qu'il faut faire au cœur de la tempête mais encore faut-il avoir une boussole en état.

Depuis 7 mois, la boussole est cassée et nous naviguons sur des mers inconnues sans visibilité.

Il apparaît clairement aujourd'hui que les réponses d'hier ne seront pas celles de demain.

Comment, dans de telles conditions, tout miser sur l'investissement ?

Cela revient à sacrifier le présent, les femmes et les hommes du présent, au profit d'un hypothétique avenir plus qu'incertain.

La stratégie de mandat reposait sur trois piliers : pour faire court, l'économie, l'environnement et le vivre ensemble. C'est bien sur le tissu associatif que repose ce dernier pilier. C'est le grand sacrifié de ce plan d'accélération des investissements.

Merci de votre attention.

Déclaration d'Yves Bard, au titre de l'U2P

Je change de casquette, en prenant celle de partenaire social que je suis par ailleurs au titre de l'U2P, pour m'étonner que l'on ait pu analyser la charte en commission Économie-Emploi dont on vient de beaucoup parler alors même que la version finale n'a été transmise par le cabinet de la présidente que le vendredi 2 octobre à 20h51.

Déclaration d'Hubert Belz, au titre de la Fédération des entreprises d'insertion - URAI - Chantier école

Au-delà du soutien immatériel aux associations qui peut faire défaut dans le contexte actuel et qui ne trouve pas réponse dans le présent rapport, nous saluons le fléchage en investissement fait vers l'ESS, l'économie circulaire, les déchets et bio-déchets...

L'identification de l'IAE comme acteur incontournable de l'économie circulaire (mesure 35) mérite d'être soulignée, particulièrement dans le contexte actuel et face aux défis et enjeux climatiques, environnementaux... auxquels nous devons répondre.

Si comme l'indique le CESER, les entreprises du secteur ne sont pas citées comme objectif ciblé dans l'économie circulaire, elles n'ont pas pour autant été exclues. Pour notre part nous considérons que les enjeux en investissement pour les IAE qui œuvrent et œuvreront en la matière ne sont pas de même nature que les géants du secteur (Veolia, Suez, Derichebourg... et leurs filiales). Loin de tout enjeu capitalistique, notre principale préoccupation reste celle de répondre au mieux aux besoins et problématiques locales, en partenariat avec les collectivités locales.

Déclaration de Sophie Genelot, au titre du CRAJEP

Le CRAJEP BFC souhaite s'associer aux remarques exprimées dans la déclaration de la commission Cadre de Vie-Société lue tout à l'heure par son président, à propos de l'insuffisance de la prise en compte de la vie associative dans ce plan d'accélération de l'investissement régional.

Il regrette notamment que dans son plan, la référence à l'investissement immatériel dont il est fait état à la page 2 du rapport ne concerne pas les associations, comme il nous l'a été confirmé par les services de la Région.

Nous regrettons également que, dans son texte, le Conseil régional ne propose seulement que "de **maintenir** ses services publics et ses politiques publiques relevant de la section de fonctionnement dans le prochain budget" (comme cité dans le rapport page 2).

Nous pensons que, compte tenu de la crise sanitaire et sociale actuelle et de ce qu'elle fait subir au monde associatif, il conviendrait que le Conseil régional augmente son soutien aux services et politiques publics.

Ces réserves relatives à ce plan d'accélération de l'investissement régional étant, à notre avis, insuffisamment retranscrites dans le rapport qui nous est proposé, en conséquence, nous nous abstenons sur ce rapport.

Déclaration de Daniel Sirugue, au titre du Conservatoire d'espaces naturels de BFC

Mesure 46. Démonstration et promotion de faisabilité d'une gestion forestière multifonctionnelle - volet acquisition. Cette mesure sur la création d'un fonds d'investissement régional pour l'acquisition de forêts par les collectivités, les groupements forestiers, les conservatoires voire les citoyens, va dans le bon sens en créant des vitrines de la valeur patrimoniale des forêts de BFC pour une gestion durable. Il faut sauver les dernières forêts anciennes ou ce qu'il en reste !

On ne peut que féliciter le Conseil régional pour cette mesure qui est en phase avec la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 qui est en cours d'élaboration.

Déclaration de Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement et du développement durable

Après la mise en place et une contribution au plan d'urgence, la Région s'engage dans un plan d'accélération massif de l'investissement au service de la relance et du rebond de l'économie régionale. L'accélération est conséquente, elle est à saluer. La nuance entre relance et rebond n'est pas neutre, elle est emblématique et doit s'entendre sur la réorientation en profondeur de l'économie régionale. Face à une crise qui va durablement impacter nos comportements et nos modes de vie, ce plan doit nous faire prendre le virage d'ambitions affirmées. L'investissement dans l'expérimentation a toute sa place, à ce titre la mesure 46 de gestion forestière multifonctionnelle, démonstrative, tente de répondre aux attentes exprimées par bon nombre d'acteurs de la société civile.

La Région vient de voter son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Les rebonds attendus doivent s'appuyer sur le SRADDET, que ce dernier ne soit pas seulement une tendance mais une réalité concrète. Il s'agit d'accélérer sa mise en place, d'en assurer la promotion, d'en assumer son application et de faire que l'ensemble des territoires, notamment ruraux, bénéficie de la même capacité d'ingénierie territoriale, pour porter en leur sein, les réorientations nécessaires des transitions sociétale, écologique, énergétique et numérique et faire de la transition écologique et solidaire une réalité territoriale.

Parallèlement à ce plan d'investissement, il va falloir soutenir l'investissement immatériel permettant la réalisation concrète des ambitions et mesures envisagées. Le besoin en ingénierie complémentaire est énorme, à titre d'exemple comment la région peut-elle mobiliser les 20 millions d'euros annoncés et affectés (mesure 21) au déploiement de l'énergie solaire dans les lycées publics et ce d'ici fin 2022 ? Il est nécessaire de s'assurer que les enveloppes affectées pourront être mobilisées. Par ailleurs les enveloppes annoncées, par mesure au sein des priorités, seront-elles fongibles entre elles ?

Pour réussir la transition énergétique, au sein de l'ensemble du périmètre régional, il est également primordial de passer du stade de l'expérimentation à celui d'une présence généralisée des SPEE, Service de proximité d'efficacité énergétique, véritable outil de promotion de la rénovation énergétique, en proximité des habitants, afin d'atteindre une massification importante des projets de rénovation thermique du bâti et de répondre à l'objectif d'une région à énergie positive à l'horizon 2050. L'investissement en capital humain devra être un axe structurant du budget primitif 2021 en soutien aux objectifs de ce plan d'accélération de l'investissement.

SRADDET, SPEE, investissements en ingénierie, capital humain et formation, des niveaux d'intervention différents complémentaires et nécessaires à la réussite des ambitions portées et des nouveaux chemins à tracer en soutien à l'économie régionale et à la réorientation de nos modèles productifs.

Déclaration de Françoise Bévalot, au titre de la COMUE BFC

Au-delà de l'avis qui vient d'être présenté, je souhaiterais formuler quelques commentaires.

Le plan de relance a évolué vers un plan d'accélération de l'investissement qui se traduit par **une juxtaposition de mesures**. Si les mesures relevant de la transition écologique s'inscrivent dans la stratégie arrêtée par le SRADDET, il est en revanche difficile pour d'autres de se référer à une vision politique. Tel est le cas des mesures dédiées à l'industrie : Quelle stratégie d'industrialisation dans une région qui se considère encore comme la première région industrialisée par tête d'habitants ? Quelle ambition ? Quelles priorités ?

Juxtaposition de mesures financières, juxtaposition de mesures sectorielles, juxtaposition d'acteurs, d'économie

La relance ne peut être limitée aux seules mesures financières mais nécessite de faire évoluer les pratiques, elle est notamment dépendante de la capacité des acteurs à s'inscrire au sein d'une coopération élargie. Comment est-il prévu d'impulser cette évolution ? De favoriser les interactions, d'associer les citoyens ?

Tout le monde s'accorde sur la nécessaire recomposition des chaînes de valeur, sur la nécessaire structuration des écosystèmes dans lesquels s'intègrent les entreprises, sur la nécessaire connexion des entreprises à leur territoire. Concrètement, comment la BFC prend-elle en compte ces enjeux ? Comment sont engagés ces chantiers ? Plus précisément, comment sont aujourd'hui mobilisés et responsabilisés les acteurs de l'ESRI ? En effet, les établissements d'ESRI ne sont présents dans ce plan d'accélération que par des opérations immobilières, mais il n'est pas fait référence aux missions de service public d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Enfin, dans le cadre de l'industrie horlogère, est-il envisagé d'élargir le périmètre de l'écosystème à l'échelle transfrontalière, celle de l'Arc jurassien ?

Rapporteur : Vincent Delatte

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les ressources augmentent de 28,1 M€.
- Les dépenses (CPI et CPF) augmentent de 11,6 M€ (+ 25,6 M€ pour le plan d'accélération de l'investissement régional et - 14 M€ sur les autres actions).

La prévision budgétaire 2020 relative à l'emprunt est ainsi ramenée de 313,8 M€ à 297,3 M€.

Dépenses relatives au plan d'accélération de l'investissement régional

Ce plan mobilise 25,6 M€ de CPI, principalement pour les transports (12,8 M), l'action économique (7 M), l'aménagement des territoires (3,8 M) et l'apprentissage/formation (1,2 M).

Dépenses relatives aux autres actions

Les dépenses d'investissement (CPI) diminuent de 21,9 M€, ce qui concerne principalement les fonctions suivantes :

- Enseignement : - 5,6 M
- Action économique : - 10,2 M
- Services généraux : - 2,7 M

Il est proposé une hausse de 4,3 M€ des autorisations de programme (AP), ce qui concerne principalement la fonction "Transports" (3 M).

Les dépenses de fonctionnement (CPF) augmentent de 7,8 M€, principalement du fait de provisions de 19,6 M€ (*cette provision concerne le risque de pertes relatif à la convention Région/SNCF, du fait des impacts de la crise sanitaire. Elle est établie conformément au principe de prudence propre au mécanisme de provision, selon l'évaluation du risque réalisée à ce jour par la Région*).

Hors provisions, les CPF diminuent de 11,2 M€.

Il est proposé une hausse de 12,3 M€ des autorisations d'engagement (AE), ce qui concerne principalement la formation professionnelle/apprentissage (9,2 M).

Avis du CESER

Le CESER prend acte des modifications proposées dans le rapport 1-2 et considère que les ajustements sont d'ordre technique (hors plan d'accélération de l'investissement régional). Ils sont essentiellement dus à des retards de mise en œuvre ou à des annulations de différents projets notamment liés à la crise de la Covid-19. Les points suivants méritent cependant d'être soulignés :

- Les recettes d'investissement progressent de 21,8 M€, principalement du fait d'une inscription de 19 M€ relative à la compensation, par l'État, des pertes de recettes des Régions en 2020 liées à la crise de la Covid-19. Ce montant de 19 M€ est intégré bien que les modalités de répartition de l'enveloppe nationale (600 M€) ne soient pas totalement connues à ce jour.
- Cette décision modificative permet d'inscrire les premières dépenses dédiées au plan d'accélération de l'investissement régional (26,5 M€ en 2020).
- En dépenses de fonctionnement, l'un des principaux mouvements concerne l'inscription de 20 M€ au titre d'une provision pour le risque d'augmentation significative de la contribution TER en 2021 du fait de la crise sanitaire (-25 % de fréquentation des TER de la région depuis le début de cette crise). En effet, la crise sanitaire va avoir un impact significatif sur l'équilibre économique de la convention avec la SNCF et la contribution financière versée par la Région. Compte tenu des mécanismes contractuels avec la SNCF, les pertes subies

seraient répercutées dans la contribution versée par la Région en 2021. Le CESER trouve positif que la Région envisage d'effectuer sur l'exercice 2020 une provision de ce risque financier, conformément au principe de prudence propre au mécanisme de provision.

- Un fait particulièrement marquant concerne les évolutions sur l'apprentissage (-0,3 M€ en crédits de paiement d'investissement et -3,2 M€ en crédits de paiement de fonctionnement). Le CESER a bien noté les explications fournies par la Région quant à ces variations. Il restera attentif sur l'évolution de ce dossier, plus particulièrement concernant le nombre de contrats d'apprentissage, étant donné les modifications de compétences de la Région en la matière (désormais, la Région abonde les coûts des contrats financés par les OPCO pour des motifs de développement économique ou d'équilibre territorial).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 10 abstentions.



Déclaration de Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

La FNAUT se satisfait de l'approvisionnement de 20M€ dans la convention TER afin de faire face à la baisse de la fréquentation (et donc des recettes) des TER suite au COVID-19.

La trajectoire financière avant le COVID était bonne (fréquentation en hausse sur toutes les lignes TER), au-delà même de nos espérances (nous avons quelques doutes lors de la signature de la convention TER 2018-2025 (voir avis du CESER). Une conséquence favorable de cette trajectoire était d'offrir une qualité de service encore plus grande avec, par exemple, une augmentation de l'offre. Ce qui a été le cas sur la ligne Besançon-Lons-Bourg ou Pontarlier-Dijon (même si des ajustements sont encore nécessaires). Malheureusement, l'avenir est incertain pour les transports en commun avec une anxiété des citoyens à reprendre ces transports à cause du COVID (anxiété non fondée au regard des études scientifiques sur l'émergence des clusters). La FNAUT insiste fortement pour qu'aucune décision hâtive sur une potentielle réduction de l'offre ne soit prise en 2021 et 2022. La SNCF estimant qu'un retour à la normale se fera jour dans 2 à 3 ans.

Avis sur le rapport 3-3 de l'Exécutif régional
**Détermination des dotations de fonctionnement
des lycées 2021 pour les EPLE
de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteuse : Marie-Odile Coulet

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région doit notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires, dont elle a la charge. En 2017 a été actée la convergence des modalités de calcul de la dotation de fonctionnement des lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté.

À la rentrée 2019, la Région a en charge le fonctionnement de **129 lycées publics** (2 établissements ont fusionné au 1^{er} septembre 2020). Éducation nationale et enseignement agricole.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement.

Cette dotation se scinde en deux parts :

- la part "élève" composée d'un forfait établissement et d'un forfait élève (selon le type d'enseignement),
- la part "fonctionnement général" composée des charges de viabilisation (bois-eau-gaz-électricité-fuel), d'entretien (contrats, fournitures...) et spécifiques à l'établissement (multi-sites, fonctionnement de plateforme...).

Afin de conserver l'architecture définie pour le calcul de la DGF 2020 et d'en préserver l'esprit, la dotation 2021 conserve les nouveautés appliquées à la DGF 2020 relatives à la prise en compte du fonds de roulement des établissements et à l'harmonisation des charges spécifiques (regroupement en grandes familles de charges).

La prise en compte du nombre de jours de fonds de roulement avec l'impact des seuils mini et maxi identiques à 2020 permet cette année encore d'aider les plus en difficultés.

La dotation globale de fonctionnement des lycées pour 2021 s'élève à **38 380 866 €**.

Il pourrait être proposé pour la DGF 2022, une révision des forfaits enseignements techniques. Une relecture est nécessaire du fait de l'évolution des référentiels de formation et équipements.

Avis du CESER

Le CESER, au vu du contexte particulier, rappelle que les établissements ont été bouleversés par la réforme des lycées et la pandémie de la Covid-19.

Si la réforme des lycées a pu jouer en termes de gestion financière entraînant ou retardant des achats numériques pour s'adapter aux nouveaux programmes, la pandémie de Covid-19 a eu des conséquences ambivalentes, freinant certaines dépenses dans les établissements et en occasionnant d'autres.

Seuls les comptes financiers des établissements en 2021 permettront de faire un bilan.

Le CESER s'interroge sur l'effet des nouvelles modalités de calculs des dotations dans un contexte de modalités dégradées de fonctionnement des établissements d'autant plus que la durée de la pandémie Covid-19 est indéterminée.

Le CESER craint sur plusieurs années une diminution des fonds de roulement, c'est pourquoi bien qu'en accord avec le principe de bonne gestion, il souligne la nécessité de dispositifs permettant d'amortir les chocs et ne pas permettre aux mauvais élèves de profiter plus que les bons élèves.

Ainsi, le CESER en appelle à la souplesse de la Région sur le budget 2021.

Pour l'avenir, le CESER estime indispensable une **réflexion sur l'impact des nouvelles modalités d'enseignement à distance sur les coûts de fonctionnement**.

Quelles seront les conséquences à plus long terme de cette période COVID ?

Comment la Région pense l'avenir en prenant en compte ces évolutions ?

C'est pourquoi **le CESER suggère à la Région de mettre en place une évaluation sur plus long terme des variations des dotations sur 3-4 ans, lycée par lycée.**

Cette évaluation pourrait porter sur les lycées dont les fonds de roulement ont été les plus importants, et ceux dont les fonds de roulement ont été les plus faibles.

Ceci dans le but d'amortir les chocs pour les établissements les plus pénalisés.

Elle devrait autant que possible être globale et inclure les autres fonds de dotations : fonds de dotation complémentaire pour le renouvellement des équipements et dotation de réparation courante du propriétaire.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Feuille de route des usages numériques
de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Silvère Denis

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Afin de mettre en œuvre les orientations de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique en Bourgogne-Franche-Comté (SCORAN BFC), la Région a souhaité fixer le cadre de sa Politique publique des usages numériques (PPUN). C'est l'objet de cette feuille de route des usages numériques, document de référence stratégique qui concerne l'ensemble des politiques d'usages numériques mises en œuvre par la Région dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui sont dévolues. La PPUN de la Bourgogne-Franche-Comté, tenant compte de la crise sanitaire et des plans de relance (État et Région), a ainsi vocation :

- à définir les priorités de court et moyen terme de la collectivité régionale face aux défis liés à la transformation numérique dans le respect des objectifs stratégiques de la SCORAN BFC,
- à proposer de créer ou d'adapter les outils et dispositifs régionaux à ces priorités,
- à préparer l'institution régionale à sa propre mutation.

Trois priorités fondent cette politique :

- l'inclusion et le renforcement des services numériques,
- la transformation numérique de l'économie régionale,
- atteindre l'objectif "100% territoire intelligent" et faire du numérique un outil clef au service du développement durable du territoire régional.

Pour relever ces défis, la Région compte s'appuyer sur :

- la création d'une Agence régionale du numérique et de l'Intelligence artificielle (ARN-IA),
- l'instauration progressive d'un Service public du numérique régional (SPNR).

La partie numérique du plan de relance constitue la traduction des ambitions de la PPUN.

Avis du CESER

La présentation de cette feuille de route constitue une sorte d'aboutissement pour le Conseil régional dans le travail engagé depuis 2018 pour se doter d'une stratégie opérationnelle en matière de développement du numérique :

- Engagement du travail sur la SCORAN en 2018.
- Signature du CAPÉCO Numérique en mars 2019.
- Adoption de la SCORAN en juin 2019.
- Installation du Comité régional du Numérique en septembre 2019.

Cette feuille de route découle donc de plusieurs années de travaux, de réflexions au niveau de différents acteurs de la Bourgogne-Franche-Comté. Pour le CESER, il est donc temps, maintenant, de passer à l'action, à la hauteur des enjeux que connaît la région.

Dans le même temps, le CESER a rendu son autosaisine "Le numérique au service des habitants et des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté" le 11 septembre 2020. Le CESER note avec satisfaction que la feuille de route rejoint un certain nombre des préconisations du CESER concernant :

- la dématérialisation des services propres au Conseil régional,
- le développement de l'e-santé (télémédecine, eTICSS...),
- le développement du télétravail,
- le développement des tiers-lieux sur le territoire régional,
- les mobilités, particulièrement avec le développement des fonctionnalités de MOBIGO,
- la structuration d'une gouvernance régionale de la donnée.

Tout particulièrement, la création annoncée d'une Agence régionale du numérique et de l'Intelligence artificielle (ARN-IA) fait écho à la préconisation du CESER n° 2 "Mettre en place, comme au niveau national, une "Agence régionale du numérique" comme "porte d'entrée

unique" de la politique régionale numérique avec pour mission d'impulser et de soutenir des actions préparant la société et l'ensemble des acteurs régionaux aux révolutions numériques en cours et à venir". Le CESER, tout en saluant la création future d'une telle agence, s'interroge néanmoins sur les détails de sa création. Le CESER appelle tout particulièrement la Région à veiller à ce que cette agence se co-construise avec tous les autres opérateurs agissant déjà dans le domaine du numérique.

Le CESER espère maintenant une montée en puissance rapide et une mise en œuvre effective de cette feuille de route afin de se saisir au mieux des opportunités existantes.

Le CESER espère notamment voir bien pris en compte les enjeux relatifs au développement de la filière numérique par la création d'activités entrepreneuriales, et donc d'emplois, dans les secteurs du numérique (ex : stratégie "silver économie"). On sait que la filière "numérique" est aujourd'hui très insuffisamment développée dans la région. Or, on sait aussi qu'il s'agit là d'un enjeu essentiel pour répondre aux défis à venir et notamment ceux du développement d'activités innovantes, d'usages vertueux et d'un numérique durable et responsable (ex : réduction de l'autosolisme).

Comme déjà préconisé dans son autosaisine de septembre dernier, le CESER insiste encore une fois sur la nécessité de travailler à un développement homogène et lisible de nouvelles zones et nouveaux lieux de travail réunis pour constituer des écosystèmes numériques permettant l'émergence d'activités locales et le développement d'attractivité liée au télétravail.

De la même manière, le CESER rappelle une nouvelle fois son attachement à la prise en compte de la dimension environnementale du numérique. Cette feuille de route gagnerait notamment à faire mention de la Feuille de route économie circulaire (FREC) adoptée par le Conseil régional le 25 juin dernier et ses actions 32 "Développer un écosystème régional des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et des Équipements électriques et électroniques (EEE) soutenable et responsable" et 41 "Développer une administration numérique responsable".

Le CESER note aussi avec satisfaction la prise en compte par la Région de la dimension stratégique de la donnée notamment dans un objectif de mieux orienter et cibler les politiques publiques (ex : transports MOBIGO avec l'application 2school - Cf. rapport d'autosaisine du 11 septembre). Il salue également la volonté de la Région de prendre en compte cet enjeu très complexe notamment en se dotant des outils et des compétences internes nécessaires. Le CESER adresse cependant à la Région un point de vigilance en la matière : traiter l'enjeu de la "sécurisation" doit impérativement aller de pair avec la prise en compte de l'enjeu de l'inclusion en prenant aussi en compte les exigences ergonomiques.

Enfin, le CESER tient à saluer la place accordée à l'inclusion numérique, axe majeur de la future action régionale liée à la mise en œuvre de cette feuille de route.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Bernard Échalier, au nom de la CCIR

La lecture de cette feuille de route appelle de notre part les remarques et commentaires suivants :

- Dans l'exposé introductif, il est précisé que cette politique publique des usages numériques s'articule avec l'ensemble des schémas élaborés par la Région. Il faudrait citer la Stratégie régionale de la connaissance qui définit notamment les orientations en matière de donnée.

À ce titre, il conviendrait de citer la plate-forme d'observation DECIDATA, référence régionale dans le domaine de l'économie, de l'emploi, des entreprises et de la formation créée et animée par l'État, le CRBFC, la CCI BFC, EMFOR et l'AER. Nous suggérons donc l'ajout d'une priorité pour une **Plate-forme régionale d'observation et d'aide à la décision** hébergeant une base de données incontestables et incontestées. L'outil sera ouvert à l'ensemble des acteurs économiques régionaux.

- Nous prenons acte de la création d'une Agence régionale du numérique et de l'Intelligence artificielle qui a vocation à porter les priorités numériques de la Région. Nous nous interrogeons sur le positionnement de cette agence dans l'écosystème régional, l'organisation de sa gouvernance, l'étendue de ses missions et la nature de ses relations avec les autres opérateurs.

Il est indiqué que "l'articulation avec les consulaires doit être arrêtée". Nous interprétons cela comme la volonté constructive d'éviter les redondances avec l'existant. Nous précisons que la nécessité de collaborer doit être impérative.

- En matière de transformation numérique de l'économie, le programme KAPNUMERIK des CCI et de la CMAR, dans l'accompagnement des TPE, artisans et commerçants à la transformation numérique est mis en avant. Il est indiqué que "l'Agence régionale du numérique et de l'Intelligence artificielle pourra porter... les actions de long terme pour un accompagnement de leurs ressortissants".

Nous n'avons pas d'opposition de principe mais il faut être vigilant à ne pas multiplier les couches et les institutions indépendantes et sectorielles. Ainsi, il est important de maintenir une capacité – qu'assurent les consulaires – d'intégrer les usages du numérique au sein des politiques de développement général des entreprises. Les chefs d'entreprises attendent une convergence et une synthèse de l'action publique et pas des tuyaux d'orgue.

- Ainsi, comme cela est indiqué, la CCIR contribue très activement au projet de pôle européen d'innovation digitale EDIH BFC. L'inscription de ce pôle est un signe fort de ce soutien et nous nous en félicitons.

- L'accompagnement en marketing digital et e-reputation dans le secteur du tourisme ne peut qu'être positif pour des TPE qui maîtrisent mal ces pratiques. Les CCI disposent d'experts dans ce domaine qui interviennent régulièrement dans les entreprises commerciales et de services. Des synergies sont envisageables sous réserve de résoudre la question primordiale de l'aide au financement de ces études et conseils.

- En matière d'éducation, il est utile de rappeler qu'en termes de publics bénéficiaires, les jeunes sous statut apprentis ne doivent pas être oubliés même si l'apprentissage n'est plus une compétence de la Région. De même, les Écoles des CCI sur le territoire BFC sont aussi à considérer dans le dispositif des campus connectés.

Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Après les rapports, la SCORAN, l'autosaisine, voici venu le temps de la feuille de route des usages du numérique de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les objectifs ambitieux ne doivent pas nous faire oublier que de sérieux écueils subsistent et sont, pour une part, liés à l'inégalité d'accès. Qu'elle soit géographique, culturelle, générationnelle, elle doit être reconnue identifiée et combattue. L'illectronisme est une réalité largement vécue, qui peut perturber, voire empêcher, l'accès à un certain nombre de services, notamment publics, indispensables ou à certains usages.

La crise Covid a été un révélateur de la capacité du numérique de répondre à certains enjeux mais aussi la démonstration de ses limites propres comme celles de ses usages. Dans nombre de cas, la réhumanisation de certains services est indispensable à faire société. Le numérique est un outil à mettre au service d'un développement humain durable ne laissant personne de côté, facilitant l'accès au service public et à la mise en œuvre des politiques publiques.

La dématérialisation ne doit pas servir d'alibi à de nouvelles diminutions de moyens humains. Toute évolution technologique doit améliorer les droits, sans exclure davantage de personnes ou de territoires se sentant malheureusement déjà trop souvent déclassés ou marginalisés. Le numérique peut certes beaucoup, mais il doit rester un moyen de servir et pas une fin en soi.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis.

Avis sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional
**Les pistes d'action pour le vélo
en Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Cédric Journeau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le présent rapport dresse un portrait des enjeux relatifs au développement de la pratique du vélo sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté, présente les politiques portées actuellement par la Région en réponse à ces enjeux et propose des pistes d'actions pour en améliorer la portée et l'efficacité. Il s'inscrit dans la continuité d'une stratégie politique nationale dont l'objectif est d'augmenter la part modale du vélo dans la mobilité des Français. Ce plan traite des enjeux relatifs :

- au développement du vélo dans les déplacements du quotidien,
- au vélo comme outil de développement touristique,
- au vélo comme outil de développement économique (filière "cycle" de BFC).

Notons qu'en parallèle de cette réflexion du Conseil régional sur la structuration d'une politique régionale "vélo" cohérente et transversale, la Région souhaite également dès maintenant renforcer son action en faveur des infrastructures cyclables via la mobilisation de crédits dans le cadre du plan de relance. Au total, 15,6 M€ supplémentaires seront déployés pour accélérer les réalisations d'itinéraires, facteur clef du développement de la pratique cycliste.

Avis du CESER

Le CESER note avec satisfaction la volonté affirmée de la Région de faire avancer l'usage du vélo dans toutes ses composantes. Son rôle d'architecte de la mobilité, affirmé par la LOM, passe en particulier par l'animation des bassins de mobilité, mobilité dans laquelle le vélo trouve toute sa place y compris en zone rurale. À ce titre, le CESER salue l'engagement régional de se saisir en amont de ce levier ouvert par cette même loi, matérialisé dans un premier temps par la délibération du Conseil régional du 25 juin 2020 approuvant la cartographie de préfiguration des bassins de mobilité en Bourgogne-Franche-Comté. Pour le CESER, l'action régionale en la matière devra s'inscrire dans la durée avec une concertation permanente de tous les acteurs.

Les différentes actions balaient de nombreux domaines : le tourisme, la promotion du vélo à travers l'éducation/formation sur le "vélo citoyen" (conduite, réparation/entretien...), l'accompagnement de la filière économique du vélo avec la création d'un écosystème local (réparation, vente, location...), l'intermodalité (abris à vélos proches des gares...). Le CESER considère qu'il s'agit d'une bonne base de travail.

Cependant, le CESER a bien conscience que le développement de la mobilité à vélo passe nécessairement par une inscription dans les stratégies publiques locales d'aménagement à différentes échelles (Départements, pays, EPCI, communes ou quartiers). Le CESER note néanmoins que la Région agira là où elle est compétente, s'en remettant pour le reste à la volonté des autres acteurs comme par exemple les Conseils départementaux, en charge des réseaux routiers départementaux. Pour le CESER, le risque existe qu'il y ait un décalage entre la volonté de la Région de développer les réseaux cyclables et la volonté des Départements (ou d'autres collectivités publiques) dont ce ne sera peut-être pas l'une des priorités d'action du moment.

Autre exemple, les schémas départementaux des itinéraires cyclables. Aujourd'hui, l'absence de coordination entre ces schémas nuit au développement des usages du vélo. Le CESER invite donc la Région à se rapprocher des huit départements pour engager une concertation approfondie sur l'engagement opérationnel de cette politique afin que celle-ci joue pleinement son rôle de coordination des différentes stratégies "vélo". La création d'un poste de chargé de mission dédié à cette nécessaire synergie est un point positif.

Le CESER souligne un point de vigilance concernant les voies ferroviaires non circulées qui, pour la Région, représenteraient un potentiel de pistes cyclables important. La Région Bourgogne-Franche-Comté compte 693km de lignes non circulées dont 117km seulement (17%) sont occupées par des projets divers. Pour le CESER, il n'est pas opportun de laisser à penser que l'entièreté de ces 693km de lignes non circulées pourrait constituer des pistes cyclables. Certaines de ces lignes peuvent en effet avoir encore un potentiel de circulation. Pour le CESER, ce plan demandera enfin à être accompagné sur la durée notamment dans les financements accordés aujourd'hui, l'idéal étant bien sûr que ceux-ci soient abondés dès que possible et qu'ils perdurent dans le temps.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Comme l'a souligné la commission, un des enjeux majeurs du volet "Infrastructures" est la multiplicité des intervenants (Région, Départements, EPCI, Communes) et la difficulté potentielle de faire coïncider les choix et priorités de chacun. Dans son rôle de chef de file des mobilités, la Région doit donner de la visibilité à cette stratégie et co-construire avec les acteurs des bassins de mobilités pour ce qui est des mobilités du quotidien, comme pour ce qui relève plus du tourisme en veillant aux cohérences et aux continuités territoriales notamment avec les régions voisines.

Une vigilance particulière doit être mise en œuvre sur les problématiques d'infrastructures nouvelles en lien avec les sujets d'artificialisation des sols à la campagne. Il en est de même en agglomération où la partition des infrastructures existantes devient très rapidement conflictuelle entre vélos, automobiles, piétons et transport collectif en site propre. Le dernier point d'attention est la récupération de domanialités ferroviaires alors que le report modal est un objectif réaffirmé dans le cadre du plan de relance. Ce risque de conflit d'usage serait accentué aussi par le paradoxe de financer une conversion et de ne pas avoir pu financer la rénovation qui aurait permis le maintien de l'exploitation et de la desserte ferroviaire.

Sous la réserve de ces remarques la CGT votera l'avis.

Déclaration d'Alexandre Moine, au nom des Personnalités qualifiées

Je regrette que la question des liaisons transfrontalières ne soit absolument pas abordée. Dans l'Arc jurassien ce sont 32 300 personnes qui navettent vers la Suisse pour 97% en voiture au sein de bassins de mobilité transfrontaliers. À ce titre, certaines liaisons transfrontalières cyclables doivent être absolument soutenues de ce point de vue. Le chemin des rencontres entre La Chaux-de-Fonds et Morteau est aujourd'hui incomplet alors qu'on note une hausse de l'usage des vélos électriques par les frontaliers dans des conditions de sécurité qui posent question et limitent leur renforcement. Une étude sur l'ensemble des points de passage est absolument nécessaire, rappelons que ce sont 32 000 frontaliers qui franchissent la frontière chaque jour. L'évolution très rapide du climat et la performance des vélos électriques permettent maintenant d'envisager un usage renforcé du vélo lors de navettes transfrontalières.

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

(Je prends la parole après les interventions de mes collègues, je vais donc être volontairement synthétique).

La CPME pourrait reprendre à son compte les termes de l'intervention de la CGT, exprimés par Guy Zima. Il est vrai que lors des travaux de la commission Mobilités, nous partageons souvent des avis convergents sur les sujets des mobilités régionales et de leurs enjeux.

Pour rejoindre les propos d'Alexandre Moine sur le volet transfrontalier, je peux signaler le travail du Conseil départemental du Territoire de Belfort pour la prolongation de la véloroute européenne vers le Jura Suisse, via Delle/Boncourt/Porrentruy. Cet axe a été très emprunté par les touristes cet été, et participe non seulement d'une mobilité douce au quotidien dans le cadre de Plan de Déplacement d'Entreprise mais également à la promotion touristique du sud de ce territoire (ou nord-est dans une vision régionale élargie...).

Enfin, il est important de (re)mettre la formation à la conduite du vélo dans les programmes de l'Éducation nationale dans le cycle élémentaire et au collège, afin de rendre les plus jeunes attentifs au partage parfois risqué de la route.

Merci de votre attention.

La CPME votera l'avis.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Dès 2012, la Région Bourgogne avait élaboré une SRB adoptée en 2014. La Bourgogne-Franche-Comté bénéficie également des SRCE¹ des deux ex-régions de Bourgogne et de Franche-Comté². Avec la loi NOTRe, ces deux documents sont annexés au SRADDET³. La Région Franche-Comté n'avait pas souhaité produire deux documents d'orientation différents, privilégiant le SRCE. La nouvelle SRB de Bourgogne-Franche-Comté s'appuie donc sur cette SRB bourguignonne préexistante en l'adaptant à la nouvelle échelle régionale. Rappelons que les Régions sont les collectivités "chef de file" en matière de biodiversité depuis 2014.

La SRB a vocation à définir le cadre commun d'intervention en faveur de la reconquête de la biodiversité pour les 10 prochaines années, en répondant aux enjeux de cohérence des politiques sectorielles par la mise en place d'un plan d'action concerté pour agir à toutes les échelles et dans tous les secteurs d'activités.

Les 6 Orientations stratégiques (OS) déclinant 19 objectifs opérationnels sont les suivants :

- OS A : Préserver et reconquérir la biodiversité.
- OS B : Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement dans un contexte de changement climatique.
- OS C : Faire de la biodiversité un enjeu de développement.
- OS D : Entraîner l'adhésion et la participation de tous.
- OS E : Approfondir la connaissance et l'expertise en coordonnant et structurant l'action collective.
- OS F : Créer des synergies pour améliorer l'efficacité de l'action.

Le Comité régional de la biodiversité a été associé à l'élaboration de la SRB lors de sa séance plénière du 14 janvier 2020 et sera associé à son suivi. Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel a également été associé au cours des phases d'élaboration, et présenté lors des séances plénières des 17 octobre 2019, 19 décembre 2019 et 20 février 2020. Enfin, l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la SRB.

Avis du CESER

Sur le diagnostic

Globalement, il mériterait d'être plus complet compte tenu du travail et de la méthode utilisée qui a regroupé les acteurs pour la construction de cette stratégie. Un travail (semi-) exhaustif qualitatif et quantitatif des actions réalisées, des acteurs œuvrant pour leur mise en œuvre et des résultats obtenus sur l'ensemble de la région BFC permettrait déjà de faire l'objet du premier point de "l'avant SRB" permettant ainsi de mieux suivre sa mise en place et le suivi de son évaluation.

Autres remarques sur ce diagnostic :

- Concernant le Tourisme (page 52), on peut faire remarquer qu'il s'agit de la nature de l'offre touristique qui pose problème et non la fréquentation.
- Dans la partie "*L'information, la sensibilisation et la participation des publics*" (page 69), est cité "Plani'Sferre" : cette structure d'ALTERRE BFC n'existe plus, ses missions ont été transférées à GRAINE.

(1) Schéma régional de cohérence écologique.

(2) Ils ont été adoptés par arrêté préfectoral respectivement le 6 mai 2015 et le 2 décembre 2015.

(3) Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

- Dans les acteurs associatifs (p.70), il n'est pas indiqué FNE BFC et notamment son programme "Biodiversité haies" qui comprend 4 volets :
 - préservation des haies champêtres,
 - restauration et préservation des arbres têtards,
 - préservation de la ripisylve avec l'entrée Castor d'Eurasie, évaluation de la biodiversité : suivi de l'impact du castor sur les milieux aquatiques et humides,
 - développement et animation de la filière "végétal local".

Sur le document d'orientations stratégiques (DOS) :

L'importance de l'engagement opérationnel

Le CESER a bien noté que les fiches-actions, qui figuraient initialement en annexes du DOS présenté le 14 janvier 2020, ont été retirées des documents de la SRB soumis à l'approbation du Conseil régional, par suite d'une décision du comité de pilotage regroupant les partenaires institutionnels de la démarche d'élaboration de la SRB. Ces fiches, qui constituent la déclinaison opérationnelle de la SRB, seront regroupées dans le futur plan d'action à construire. À cet effet, elles doivent faire l'objet d'une nouvelle phase de travail approfondie et concertée avec les acteurs concernés, notamment pour les articuler et les coordonner avec les autres politiques d'intervention (territorialisation du Plan biodiversité national, nouvelle stratégie des aires protégées, nouveaux programmes de mesures des agences de l'eau, etc.). Le CESER tient à rappeler l'importance de l'engagement des actions opérationnelles à la suite de l'adoption de cette stratégie fixant les grandes lignes en la matière. Un important travail a déjà été accompli sur ces fiches-actions. Le CESER espère maintenant voir rapidement aboutir l'adoption du plan d'action.

Les acteurs déjà engagés dans l'action

Le CESER regrette que l'action des acteurs historiquement engagés en matière de biodiversité ne soit pas suffisamment mise en valeur dans le DOS. Ces acteurs méritent d'être cités ainsi que leurs actions exemplaires.

Le CESER souligne l'importance de les conforter dans leur rôle en étroite coopération avec l'ARB et l'ORB.

L'enjeu des connaissances

Le CESER tient néanmoins à souligner l'importance d'avoir à disposition des données régionales contextualisées et territorialisées sur le sujet de la biodiversité. En effet, l'engagement de l'action ne peut se faire que sur la base de diagnostics précis et partagés entre l'ensemble des acteurs impliqués. Le CESER a bien noté par ailleurs qu'il n'y avait pas d'ordre de priorité entre les 6 orientations stratégiques et que l'OS E "Approfondir la connaissance et l'expertise" était placée au même niveau d'importance que les 5 autres.

Le CESER précise par ailleurs que l'un des enjeux en matière de "connaissances" est bien de mieux exploiter les connaissances déjà existantes tout en poursuivant et amplifiant leur acquisition.

Les connaissances sur la biodiversité existent en effet depuis des dizaines d'années, à la suite de très nombreux travaux universitaires. Il suffit de faire des recherches sur la question posée dans les bases de données existantes (exemples : Google Scholar, gratuit mais très large ; Web of Science, payant mais très puissant pour faire des recherches), pour peu que l'on lise l'Anglais (langue internationale scientifique).

Mais pour le CESER, il convient également de veiller à la pérennisation des outils déjà opérationnels (BFC Nature, Sigogne...).

Cependant, le CESER regrette le temps pris pour la création de l'ORB, dont le projet remonte à six ans maintenant. Il a fallu attendre le 11 avril 2019 pour son lancement officiel. Le CESER pointe surtout le manque de moyens financiers dévolus à l'ORB pour assurer pleinement ses missions, essentielles.

Deux enjeux majeurs

Le CESER rappelle que l'un des enjeux majeurs en matière de biodiversité, c'est la lutte contre l'artificialisation des sols. Le CESER a bien noté que :

- Le premier objectif de l'OS B est de "*Lutter contre l'artificialisation des sols*".

- L'objectif de "zéro artificialisation nette" est une des priorités du Plan National Biodiversité de 2018 et il est réaffirmé par le SRADDET BFC.
- Les résultats attendus portent sur une artificialisation nette nulle en 2050 en région. À cet effet, il conviendrait pour le CESER de rendre effective la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) afin que les aménagements prennent véritablement en compte la biodiversité et l'état des milieux naturels.

Le CESER insiste également sur l'enjeu majeur des continuités écologiques et de la préservation des espèces et des espaces naturels. Le CESER a bien noté la présence dans l'OS A de l'objectif 2 "Préserver et restaurer les continuités écologiques". Sur ce point, le CESER s'étonne de ne pas voir apparaître dans la stratégie de mention des SRCE, pièces annexes mais fondamentales du SRADDET en la matière (il faut se reporter au diagnostic pour avoir les détails).

Quels financements pour l'action ?

Le CESER regrette la modestie des financements globaux dévolus à la biodiversité. Rappelons que le budget 2020 pour "*Protéger notre environnement et préserver la biodiversité*" comprenant les interventions "eau-biodiversité-déchets-EEDD", représente 0,5 % des 1,631 milliard d'€ du budget régional. C'est également le cas dans le Plan d'accélération de l'investissement régional où les financements dévolus aux actions "biodiversités" représentent à peine 1 % des 540 M€ prévus dans ce plan régional.

Rôle et place des parcs naturels régionaux (PNR)

Les 3 PNR existant dans la région couvrent 11 % du territoire. Ils devraient être complétés par un 4^e PNR sur le territoire du Doubs Horloger. Les PNR constituent des outils particulièrement adaptés pour faire de la biodiversité un capital pour le développement soutenable des territoires. Le CESER regrette que le rôle et les missions des PNR de la région ne soient pas suffisamment mis en valeur dans cette stratégie. Le Conseil régional doit prendre conscience qu'ils constituent des piliers essentiels pour l'action.

Sur l'agriculture

L'agriculture est, après l'extension non raisonnée des zones urbaines, la principale cause d'érosion de la biodiversité. Les acteurs du monde agricole ont pris conscience des impacts environnementaux négatifs liés, en premier lieu, à l'agrochimie intensive. La transition agro-écologique est engagée. Elle doit être à la hauteur des enjeux environnementaux en tenant compte de la diversité et de la complexité des interactions de l'activité agricole avec les milieux naturels. Elle ne doit pas ignorer non plus les conséquences des mutations qu'elle engendre sur ce secteur d'activité.

Elle nécessite donc une approche systémique, environnementale, agronomique mais aussi économique et sociale, à même d'exploiter au mieux les complémentarités possibles entre productions agricoles et écosystèmes, et les synergies positives qui s'établissent entre les différentes composantes des systèmes agricoles (entre productions végétales et élevage notamment).

Face au changement climatique, maintenir ou restaurer la biodiversité sur l'espace agricole constitue un enjeu majeur et un outil essentiel de l'agro-écologie. La biodiversité est un facteur d'atténuation des effets déjà perceptibles du réchauffement et des épisodes extrêmes qu'il entraîne. Elle constitue de ce fait un facteur de résilience pour les systèmes agricoles.

Une palette d'alternatives existe (agriculture de conservation, agriculture de précision, agriculture biologique, bio contrôle des ravageurs, agroforesterie...). La diversité des modèles peut être une réponse dès lors qu'ils contribuent à une réduction forte ou à la suppression des pollutions chimiques. À cet égard, l'agriculture biologique constitue un exemple encourageant. Modèle abouti et exigeant d'agro-écologie, porté par une demande sociétale forte, son développement rapide, la structuration de ses filières et le niveau de valorisation de ses productions montrent qu'il est possible de hausser le niveau d'excellence environnementale des systèmes agricoles sans menacer l'équilibre économique des fermes. Ambition et pragmatisme ne sont pas incompatibles. Une agro-écologie à la fois globale et plurielle est possible et permettra de faire évoluer les systèmes de production en faveur de l'environnement et de la biodiversité tout en garantissant les débouchés qu'exigent la santé économique du secteur et la poursuite des démarches de progrès engagés par les agriculteurs.

Toutefois, la prise de conscience et la volonté des agriculteurs ne suffisent pas. Les mutations nécessaires doivent être accompagnées techniquement, et financièrement encouragées. À l'échelle nationale comme régionale, elles requièrent un soutien plus appuyé des politiques publiques en faveur des modèles agro-écologiques les plus performants en termes de services environnementaux et en faveur des agriculteurs qui s'engagent à les mettre en œuvre.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration d'Annick Guyénot, au nom de la CGT

L'avis du CESER rédigé par la commission Territoires-Environnement présente une analyse complète de la Stratégie régionale biodiversité (SRB).

L'examen effectué :

- rappelle l'historique de la démarche, notamment en Bourgogne,
- souligne l'ambition affichée,
- pointe les faiblesses de la stratégie élaborée. Le côté opérationnel est différé jusqu'à l'élaboration des fiches-action qui étaient antérieurement présentes dans le projet.

Or, ce caractère opérationnel apparaît déterminant dans la SRB comme dans toute stratégie : il en est même le cœur : sans plan d'action, point de stratégie.

Par ailleurs, l'avis du CESER relève fort justement la modicité des crédits affectés directement à la biodiversité.

Le cumul des mesures n° 27-28-29 et 30* établit un montant de crédits d'environ 9,5 millions d'euros.

Le volet "biodiversité" représente ainsi 1% des crédits du plan de relance régional.

C'est donc une peccadille, surtout comparée à l'enveloppe consacrée à la transition énergétique s'élevant à 181,65 millions d'euros soit 33% du total du plan.

Si la commission Territoires-Environnement veut croire que la biodiversité constitue pour le Conseil régional de BFC un objectif primordial et une stratégie transversale, il paraît préférable, du point de vue de la CGT, que la biodiversité soit directement dotée de crédits conséquents, ce qui afficherait clairement la biodiversité comme une priorité de la Région BFC.

Malgré cette remarque, la CGT votera cet avis.

(*) Mesures relatives à la Biodiversité :

Mesure n° 27 : 2,5 M€ sont également inscrits pour renforcer l'appel à projets "Renaturation en ville et lutte contre les effets du changement climatique", pour accélérer des contrats Espaces naturels et ordinaires (ENOR) et des projets de restauration de la trame verte.

Mesure n° 28 : Les réserves naturelles régionales seront aussi soutenues dans ce plan de relance, à hauteur d'1 M€. Des travaux de restauration et d'aménagement sont prévus pour l'accueil du public.

Mesure n° 29 : 400 K€ seront dédiés à la restauration et à l'extension du siège administratif du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CEN) à Longvic.

Mesure n° 30 : Une enveloppe de 2 M€ est inscrite en faveur du programme de gestion et de restauration des sites de conservation et de trame écologique.

Déclaration de Jacques Cardis, au nom de la LPO

Il n'y a aucun doute, tous les indicateurs le démontrent, la biodiversité s'effondre à l'échelle mondiale et la Région Bourgogne-Franche-Comté n'est pas épargnée.

Les principales causes de cette perte sont bien identifiées et toutes d'origine anthropique.

- C'est l'artificialisation des sols.
- La disparition des zones humides.
- La fragmentation des milieux naturels.
- Les pratiques agricoles intensives.

Il y a urgence à agir et c'est bien l'objectif de la Stratégie régionale pour la biodiversité.

L'Agence régionale de la biodiversité, à l'occasion de son premier anniversaire a publié un "Appel pour le Vivant" en faveur de la biodiversité, soulignant qu'elle doit être un des piliers de la transition écologique.

Le Schéma régional de la biodiversité s'inscrit dans cette démarche et s'il faut se féliciter de sa mise en œuvre, bien qu'elle ne nous semble pas suffisamment ambitieuse dans les moyens qu'elle se donne pour inverser la tendance.

Je voudrais dire un mot sur "l'accouchement" de l'avis de la commission Territoires- Environnement et principalement concernant le dernier paragraphe sur l'agriculture.

Le CESER est riche de sa diversité, cette diversité s'exprime particulièrement dans cette commission Territoires-environnement.

On peut se féliciter, qu'après plusieurs contributions de conseillers, quatre heures de débats et des arbitrages conduits par le rapporteur, co-rapporteur et représentant des fédérations agricoles (Daniel Sirugue, Christian Baqué et Christophe Ruffoni...), l'avis du CESER, nourri de points de vues divergents et néanmoins tous légitimes compte tenu du contexte environnemental et de la réalité économique de l'agriculture, ait finit par faire consensus dans un climat apaisé.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Merci pour cet avis complet et précis. Je tiens à souligner l'importance de l'enjeu des continuités écologiques et partage la position exprimée par l'avis sur le rôle des Parcs naturels régionaux (PNR) faisant ainsi écho à la saisine sur les coopérations interrégionales produite dans le cadre du SRADDET. Les PNR y sont identifiés comme base d'impulsion pour des actions de coopération.

La biodiversité est typiquement une action à gérer en continuité au-delà des frontières administratives. Il y a là argument pour bénéficier du droit d'expérimentation d'un portage franco-suisse des Parcs Doubs horloger et Doubs du canton de Neuchâtel, expérimentation inscrite par le CESER dans sa Contribution 3D.

Déclaration d'Alexandre Moine, au nom des Personnalités qualifiées

On peut regretter qu'il ne soit pas fait explicitement mention dans la SRB, de la continuité spatiale entre la Région BFC et les Régions périphériques, notamment en termes de trames quelles qu'elles soient. Rappelons que nous avons été saisis le 12/11/2018 par la Présidente de Région sur les articulations entre les SRADDET périphériques à BFC. Or, il n'est pas fait mention dans la SRB, de dispositifs mis en œuvre explicitement pour les garantir. Pour ce qui concerne la Suisse voisine, la même question se pose avec le handicap complémentaire de l'interconnaissance des documents de planification et d'orientation, de leur portée, de leurs contenus et de leur spatialisation. Enfin, il n'est pas fait mention de la manière dont on pourrait visualiser les liens entre l'ensemble des documents de planification et d'orientation quels qu'ils soient, quelle que soit leur échelle, sous l'angle des questions de la biodiversité. Le SRADDET se positionnant possiblement au cœur de l'architecture, en lien avec le SRCE.

Autosaisine

Soutenir les associations en développant les emplois

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (75 voix pour, 6 abstentions).

Présentation par Paule André et Corinne Molina, rapporteures

Déclarations

Introduction d'Yves Bard, président de la commission Cadre de vie-Société

Monsieur le président, cher Dominique,
Madame la vice-présidente du Conseil régional,
Mes chers collègues,
Mesdames, messieurs,
Quelques mots pour planter le décor...
Nous avons à peine débuté ce travail que la crise de la Covid-19 tentait de nous interrompre. C'était bien mal nous connaître.
Nous avons dû nous adapter, changer nos méthodes de travail, passer d'auditions orales à des auditions écrites, élaborer et diffuser un questionnaire auprès des associations de Bourgogne-Franche-Comté, apprendre à manier l'audio-conférence, la visio-conférence, les réunions mixtes présentiel et distanciel, enfin, nous avons poursuivi et mené à bien ce travail que Corinne et Paule vont vous présenter.
Je tiens à saluer le travail remarquable des membres de notre commission, des différents groupes de travail qui ont été constitués et bien sûr, celui de Sabrina Dolidze, notre chargée d'études, qui n'est pas là aujourd'hui parce qu'elle a fait le choix d'un autre avenir professionnel. Je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée émue à son intention.
Que tous ici soient remerciés.
Partant du double constat que nous faisons, à la fois du besoin des associations en terme de soutien à l'emploi et du réel intérêt de ce dispositif régional, nous avons donc décidé de nous saisir de ce sujet pour mieux comprendre quels pouvaient être les freins et les blocages inhérents à ce dispositif empêchant le secteur associatif d'en profiter pleinement.
Vous pourrez vous en rendre compte, ce travail nous a conduit à quelques préconisations, que nous avons voulues sciemment comme des pistes de travail à destination du Conseil régional, lui laissant la plus grande latitude de décision, s'il veut bien y prêter attention, ce dont, pour bien connaître le vice-président en charge de ce dispositif et éminent collègue du CESE, nous ne doutons pas. Il en va ainsi de l'aide au fonctionnement pour laquelle nous n'avons pas défini de montant, de la pluriannualité et de l'ouverture de l'aide au temps partiel que nous n'avons pas bornée en terme de minimum d'heures.
J'avais dit quelques mots, je suis sans doute déjà trop long et vous sens impatientes d'entendre Corinne et Paule à qui je cède la parole sans plus attendre.
Merci de votre attention.

Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

En propos préliminaire, je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la possibilité des interventions des personnes comme moi non présentes en direct par la connexion à une plateforme de visio-conférence. Le CESER devient vraiment agile !
La CPME salue le travail effectué par les membres de la commission et remercie les rapporteures pour la qualité pédagogique de leur propos. Ce travail a bien évidemment vocation à être conforté, et présenté lors de rencontres avec les acteurs du monde associatif, dans le cadre de notre projet du CESER HORS LES MURS.

Marie-Paule Belot, au nom de l'UDES

L'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale) et la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) s'associent pour, en premier lieu, saluer le dispositif mis en place par la Région, ainsi que le travail réalisé par la commission.

Nous sommes en accord avec les préconisations tendant à augmenter la part de fonctionnement, attribuer une aide pluriannuelle, ainsi qu'aux propositions tendant au renforcement des liens avec les têtes de réseau et les intercommunalités et aux préconisations organisationnelles visant à améliorer la communication et à renforcer les moyens humains affectés au service.

Par contre nous regrettons que :

- La préconisation n°4 prévoit de réduire la durée des CDD ouvrant droit à l'aide de la Région. Nous comprenons bien que certaines conventions collectives ne permettent pas la signature de CDD de plus de 12 mois, mais dans ce cas, la signature d'un CDI peut être réalisée, d'autant que l'ambition du dispositif est de pérenniser les emplois créés.

- La préconisation n°5 qui vise à supprimer la condition de création d'emplois à temps plein ne soit pas assortie de conditions précises :

- . Fixant une limitation de temps minimum et/ou une obligation d'augmentation du temps de travail durant la durée de l'aide si celle-ci devait s'étaler sur plusieurs exercices, pour atteindre au final le minimum fixé.

- . Rendant obligatoire le passage par un groupement d'employeurs (ou par un conventionnement de mise à disposition entre associations) pour celles qui ne peuvent créer seules un poste correspondant à la durée minimum fixée.

En effet, l'UDES et la CRESS sont très attachées à la création d'emplois pérennes et de qualité et ils craignent que l'octroi des aides sans durée minimum de travail n'ait des effets pervers :

- Risque de perte de droits à la sécurité sociale.

- Insuffisance des revenus et maintien de salariés dans une situation de précarité et/ou dans l'obligation de cumuler plusieurs emplois, cumul source de dégradation des conditions de travail.

- Non incitation au développement des groupements d'employeurs.

Nous proposons donc que cette préconisation puisse être assortie de conditions visant à ne pas soutenir des créations de postes source de précarité pour les salariés, mais aussi à ne pas dégrader l'image et l'attractivité du secteur.

Enfin, conscients que la période de crise sanitaire n'a sans doute pas facilité le travail de la commission, nous regrettons que les mouvements têtes de réseau du monde associatif et en particulier "le Mouvement Associatif", la CRESS et/ou l'UDES n'aient pas été auditionnés par la commission ; ils auraient sans doute pu apporter leur connaissance du secteur en matière d'emplois et leur contribution à ce travail.

Suite à ces observations, l'UDES et la CRESS s'abstiendront lors du vote.

Claudine Guénot, au nom de la CFDT

Soutenir l'emploi d'utilité sociale en Bourgogne-Franche-Comté, aider de façon pérenne la vie associative dans toute sa diversité, la CFDT y est favorable.

Cependant, la durée d'attribution de l'aide (18 mois) se révèle courte, au contraire d'autres régions qui aident durant trois ou quatre ans.

Certes, en Bourgogne-Franche-Comté, le choix est fait d'aider beaucoup d'associations, mais généralement ces associations n'ont pas les moyens de pérenniser l'emploi associatif au bout des 18 mois d'aide. Or, l'utilité de ces associations est indéniable en matière de cohésion sociale, de solidarité et de partage.

La CFDT est favorable à l'augmentation de l'aide financière et à l'allongement de la durée de l'aide, mais aussi à l'octroi de moyens permettant une meilleure communication en direction des associations pour une meilleure connaissance du dispositif, et à un renforcement de l'accompagnement et du conseil aux associations par la Région.

La CFDT votera l'avis du CESER.

Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

La commission Cadre de Vie-Société a fait un travail important afin d'assurer la lisibilité du dispositif actuel d'aides aux associations. La CGT se reconnaît globalement dans les préconisations et les évolutions proposées.

Nous pointons cependant la faiblesse des aides aux associations par rapport à l'ensemble des aides versées par la Région, et notamment celles versées aux entreprises privées.

En effet, il est indéniable que les associations, même si elles sont à but non lucratif, concourent pour un grand nombre d'entre elles à l'activité économique de la région.

La Région ayant la compétence économique, l'aide aux associations apparaît donc évidente.

Pour autant, le rapport d'autosaisine indique, par exemple, que les associations ont bénéficié de seulement 750 aides dans la période 2017/mars 2020 pour une somme totale d'un peu moins de 8 millions d'€ (fonctionnement + investissement).

C'est un montant très faible, soit un peu plus de 2 000 000 d'€ d'aides/an, au regard du budget de la Région et du poids de l'Économie sociale et solidaire, qui représente 11,8 % des emplois salariés de notre région, et 16 % des salariés du secteur privé. Précisons que 75 % des emplois de l'Économie Sociale et Solidaire sont des emplois dans les associations, les autres étant dans les coopératives et les mutuelles.

Pour autant, il faut aussi rappeler que seulement 6 900 associations sur les 55 000 de notre région, emploient des salariés. La situation des associations est différente selon leur taille et leurs effectifs. Certaines ont des besoins en personnels, donc peuvent potentiellement créer de l'emploi, et d'autres ont surtout des besoins en financement pur (achat de matériel, financement de locaux...).

Enfin, un point qui pourrait être approfondi : les besoins en recrutement de personnel par des associations, assez souvent sur des emplois à temps partiel, sont compliqués à réaliser. En plus de l'aide via un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), l'existence d'un ou plusieurs Groupement d'Employeurs pourrait être une des solutions, notamment pour créer des emplois à temps plein mais partagés sur deux ou 3 associations par exemple.

La CGT s'associe notamment à l'une des conclusions du rapport d'autosaisine : la nécessité de passer d'un système trop répandu d'appels à projets à un système de subventions pérennes et pluriannuelles, pour mieux conforter les associations.

La CGT votera le rapport d'autosaisine.

Élisabeth Grimaud, au nom de l'URAF

Pour construire l'avenir, la crise sanitaire nous oblige à penser différemment demain. La crise sanitaire, avec la distanciation sociale met à l'arrêt ou entre parenthèses nos liens sociaux.

Les associations vivent pour, par et à travers ses liens sociaux. Le monde associatif connaît et va connaître de nombreuses turbulences. Il semble assez difficile de croire que notre Assemblée, le CESER, choisisse de s'intéresser au monde associatif que sous l'angle de l'emploi. Le Conseil régional est certes, un acteur du développement économique. Mais la présence d'un tissu associatif fort rend nos territoires attractifs. Les populations ont besoin de services, de lien social pour ne pas s'exiler.

Ici, on ne s'intéresse qu'au 10% des associations concernées par l'emploi. Je tiens à rappeler que la vitalité du milieu associatif, réside dans la capacité des bénévoles à s'engager dans des projets qui ont besoin de financements pour être lancés. Toutes les associations sont en danger. En avril 2020, lors du confinement, 55% des associations qui ont répondu à l'enquête du mouvement associatif au niveau national estimaient que la crise sanitaire aurait déjà des conséquences économiques dans les 6 prochains mois. Nous y sommes. Toutes ont perdu des revenus faute d'activités, certaines ont perdu des partenaires, des financements. Le développement des appels à projets, la baisse des subventions de fonctionnement ont obligé les associations depuis de nombreuses années à se tourner davantage vers des financements privés constitués de cotisations, de dons, ou du résultat de leur activité. Il est important dans un premier temps de savoir s'adapter aux circonstances, montrer que le CESER s'intéresse à l'urgence, préconise et encourage des politiques de territoire. Que ferons-nous lorsque les associations auront disparu car elles n'auront pas pu renouveler leurs adhérents, qu'elles n'auront pas pu boucler leurs budgets. Quelle sera notre démocratie sans les associations ?

Si l'on reprend le contenu du document et la focale étudiée, on peut regretter plusieurs écueils. Pourquoi ne pas avoir multiplié le nombre d'auditions, ne pas avoir au minima interrogé le mouvement associatif ? Le mouvement familial ? Les différents employeurs sociaux ?

L'enquête a certainement pallié cet écueil mais comment prétendre, page 12, que la moitié des associations ont globalement apprécié le dispositif du Conseil régional alors que 26% se sont déclarés satisfaites. Comment proposer des cumuls d'emploi pour tendre vers un temps plein, sans percevoir la précarité du statut du salarié ?

Enfin, comment demander au Conseil régional d'augmenter le niveau des aides financières alors que les crédits publics baissent chaque année.

Pour promouvoir l'emploi dans les associations, il faut d'abord et avant tout les accompagner dans leur projet associatif, les aider à devenir employeur et à gérer du personnel. Les emplois associatifs ne peuvent être pérennisés s'ils ne trouvent qu'une demande "marchande".

Avoir évalué le dispositif du Conseil régional est une bonne chose et le travail est très bien fait. Mais il nous semble indispensable que cela soit une porte ouverte pour d'autres travaux avec les différents acteurs du monde associatif.
L'URAF votera ce rapport.

Sophie Genelot, au nom du CRAJEP

Le CRAJEP BFC se réjouit de la présentation par la commission Cadre de Vie-Société du CESER de cette autosaisine. Notre organisation s'est, en effet en son temps, félicitée de la création par le Conseil régional du Programme régional d'aide à l'emploi associatif ayant pour but de soutenir la création d'emplois.

Cependant, nous avons également assez rapidement constaté auprès des associations que nous regroupons et fédérons que si plusieurs d'entre elles avaient pu bénéficier de la mise en œuvre de ce dispositif, certaines autres semblaient éprouver des difficultés à y accéder, et d'autres ne l'avaient pas mobilisé du tout, malgré leurs besoins en matière de création d'emplois.

Ce constat "de terrain" est venu nourrir les observations formulées par la commission Cadre de Vie-Société du CESER lors de deux avis sur le rapport de l'Exécutif régional (DM en 2019 et orientations budgétaires 2020) faisant état d'un écart assez important entre le budget initial et celui réellement consommé. Il était donc, à nos yeux, particulièrement opportun que cette commission puisse essayer de mieux comprendre les conditions qui faisaient que ce dispositif peine à rencontrer tout à fait pleinement le public auquel il était destiné.

Nous tenons à remercier le service "Sports, jeunesse et vie associative" du Conseil régional pour les documents et analyses qu'il nous a fourni afin de dresser ensemble le bilan de ce dispositif et nous saluons également les encouragements du vice-président en charge de ce dossier, à lui soumettre des amendements.

Ce travail initié dans une période (celle du confinement du printemps dernier) particulièrement peu favorable aux auditions en direct et selon un calendrier particulièrement serré, a pu néanmoins être conduit à son terme grâce, d'abord, à la mobilisation de l'ensemble des membres de cette commission dont beaucoup représentent, à eux seuls, une très grande variété du monde associatif : c'est tout l'intérêt de la composition même du CESER. Il a cependant bénéficié également, de l'apport des résultats d'une enquête en ligne, nouvelle initiative de type "CESER hors les murs" qui a pu encore élargir davantage l'expression du monde associatif sur cette question.

Au final, il nous semble que les propositions formulées par la commission sont de nature à pouvoir, si elles étaient mises en œuvre, améliorer sensiblement l'efficacité de ce programme et permettre surtout à un nombre plus important et plus diversifié d'associations de notre Région de pouvoir créer ou consolider des emplois.

Ceci nous semble encore plus crucial dans cette période post-confinement qui a fortement ébranlé la vie associative dont le rôle en seconde, voire en 1^{re} ligne a pourtant été salué unanimement lors de la crise sanitaire qui s'est développée depuis le printemps dernier et se poursuit encore. C'est pourquoi, au-delà du strict soutien à l'emploi associatif, et comme le souligne le rapport en conclusion, nous appelons de nos vœux l'ouverture d'une réflexion commune entre l'exécutif régional et le monde associatif de nature à pouvoir repenser le soutien à l'ensemble du fonctionnement des associations de notre région.

Vous aurez compris, cher-es collègues, que le CRAJEP BFC votera favorablement ce rapport.

Philippe Bouquet, au nom de la MASCOT

Philippe Bouquet intervient au nom de la MASCOT qui est la Mission d'accompagnement, de soutien, de conseil aux offices de tourisme : c'est la fédération régionale des offices de tourisme de BFC.

Philippe Bouquet remercie les membres de la commission Cadre de vie qui se sont engagés dans la production de cette autosaisine et Mesdames les rapporteuses pour leurs présentations en séance.

Philippe Bouquet souhaite attirer l'attention de M^{me} la vice-présidente du Conseil régional, du président du CESER et de ses collègues sur deux points :

1- L'effet levier de ce type d'accompagnement financier n'est plus à démontrer, même si nous constatons que le montant et la durée de l'aide financière en fonctionnement ne sont pas suffisants comme c'est indiqué dans l'une des préconisations. Les offices de tourisme associatifs ont pu bénéficier de ce type de dispositif, ont conforté des emplois depuis quelques années avec ce type de dispositif et il est absolument nécessaire de mettre en place un accompagne-

ment pour installer un modèle économique vertueux pour pérenniser les emplois au-delà de la durée de l'aide financière.

2- Les offices de tourisme ne fonctionnent pas tous sur un modèle associatif, il y a notamment des Offices de Tourisme qui fonctionnent sous une forme juridique différente : EPIC (Établissement public industriel et commercial). Ces OT partagent le même projet que les OT associatifs et fonctionnent également dans une logique de gestion désintéressée. Il conviendrait que le Conseil régional puisse adapter son règlement pour que, plus largement ce ne soit pas uniquement la structure juridique qui permette l'attribution de l'aide à l'emploi, mais le projet qui est créateur d'emplois.

Alexandre Moine, en tant que personnalité qualifiée

Je tiens juste à rappeler l'existence d'un dispositif spécifique porté par la Conférence Transjurassienne, institution politique chargée de la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien. Il s'agit d'un fond intitulé "Fond d'aide aux petits projets", destiné à soutenir les associations dont l'activité est transfrontalière. Une étude du Forum Transfrontalier en 2016 a mis à jour 73 associations possiblement concernées et qui contribuent au vivre ensemble dans l'Arc jurassien franco-suisse. Depuis 2018, ce fond abonde 6 demandes par an pour soutenir l'activité transfrontalière de ces associations, à hauteur de 30 000€ au total. Cette somme peut paraître anecdotique, mais elle révèle la prise de conscience de la contribution de ces associations au vivre ensemble, quatrième axe de la stratégie CTJ 2016 reconduite en 2020, elle gagnerait à être augmentée.

Gouvernance et financement des entreprises : comment garder la main régionalement ?

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Présentation par Daniel Boucon, Vincent Delatte et Sylvain Marmier, rapporteurs

Déclarations

Parties du rapport de présentation soutenues par Daniel Boucon

Comporte 3 blocs :

- Le premier vient immédiatement après la partie "Socle des préconisations", présenté par Vincent Delatte. Il inclut un court préliminaire et les préconisations 1 et 2.
- Le deuxième est la préconisation 4.
- Le dernier est la préconisation 7.

Les préconisations que nous allons vous soumettre ne sont vraisemblablement pas les seules concevables, et elles sont loin d'épuiser le sujet. Cultureux impénitent, ni homme de chiffres, ni homme d'ingénierie financière, j'ai joué au sein du groupe de travail comme à celui des huit ou neuf réunions de la commission le rôle - passionnant - de généraliste de service, voire de candide, à l'occasion.

Les préconisations que je vais vous présenter sont donc plutôt d'ordre général ou politique. Je vais le faire de façon délibérément lapidaire, pour vous éviter les redondances avec les slides, et plus encore avec le texte lui-même. Je vais surtout faire court, pour laisser à Vincent, qui lui est un solide spécialiste, le temps nécessaire pour vous exposer précisément les propositions plus techniques élaborées par la commission.

Préconisation 1 • La dynamique

L'objectif de cette première préconisation, que j'appellerais plutôt un souhait, c'est que soit donné un regain de souffle, une dynamique renouvelée, à la gouvernance économique de la Région.

Pour cela, la commission propose que soit réaffirmé et conforté son rôle de chef de file dans le domaine économique. Il s'agit là de l'une de ses compétences centrales de la Région. Elle a toujours été fondamentale, elle est aujourd'hui plus fondamentale que jamais. De son vigoureux exercice dépend une grande partie de ce qui suit.

Corollairement, pour que ce rôle de chef de file trouve sa pleine efficacité, la commission préconise un travail de rapprochement et d'articulation des différentes instances de gouvernance qui existent. Elle insiste aussi sur la nécessité de leur ouverture à des partenariats nouveaux, publics, privés ou territoriaux.

Préconisation 2 • La vision

Cette deuxième préconisation complète et précise la précédente. Elle propose, en effet l'affirmation des choix politiques de la Région en matière économique. Il a toujours fallu faire des choix, il le faut plus que jamais pour que les intérêts du territoire et des filières aient une chance d'être pris en compte dans les décisions des acteurs économiques.

Elle propose aussi l'identification plus précise des filières qui constituent l'épine dorsale de notre économie, les champions d'aujourd'hui. Elle insiste aussi sur le repérage de ce qui est à venir, sur l'identification de ce qui émerge, de ce qui constituera les champions de demain...

Elle propose enfin de travailler à promouvoir la culture de ce que Bernard Streit appelle joliment "apprendre à chasser en meute", c'est-à-dire à échanger, à réfléchir ensemble, à collaborer, à jouer collectif... Pensez à la démarche "made in Jura", par exemple...

Préconisation 4 • L'attractivité

C'est ici le maître-mot, très, et peut-être trop, utilisé, mais il n'y en a pas d'autre.

La commission met l'accent sur la nécessité, dans tous les cas, d'attirer et de retenir.

D'attirer et retenir les investisseurs, les entrepreneurs et les compétences.

D'une part, cela passe, entre autres, pour les investisseurs et les entrepreneurs par une visibilité accrue du guichet régional d'accueil. Cela passe aussi par la rationalisation des canaux d'information dédiés, notamment par la mise en place d'un outil unifié, à l'instar – par exemple – de ce qui existe en Pays de la Loire.

D'autre part, s'agissant des compétences, la commission attire notamment l'attention sur l'importance de la promotion au sein des entreprises de démarches de GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences), pour favoriser le recrutement des conjoints des cadres, dont on sait qu'ils sont un paramètre important dans la décision de rejoindre, ou de quitter, une entreprise ou un territoire.

Dans le cadre – récurrent – du "jouer collectif", elle plaide enfin pour un développement de la collaboration avec les régions voisines.

Préconisation 7 • La transmission

Nous abordons enfin la question de la transmission d'entreprise. C'est une question de plus en plus prégnante, compte tenu de l'âge moyen des dirigeants.

Dans la problématique qui nous mobilise du maintien, sur notre territoire, des entreprises et de leurs centres de décision, c'est une question qui pèse et pèsera lourd, et qui ne nous paraît pas pouvoir être laissée en jachère.

Les moyens que la commission a exploré portent – là encore – sur l'amélioration de l'information, singulièrement l'information des chefs d'entreprises "cédants", avec une focale particulière sur les modes de financement et d'accompagnement disponibles.

Ils portent aussi sur la coordination des outils financiers susceptibles d'être mobilisés dans le cas d'une transmission intra-familiale, ce qui est un cas fréquent et fréquemment complexe.

Ils préconisent enfin le renforcement des possibilités de formation et d'accompagnement des repreneurs, avec une attention vigilante portée aux cas de reprise d'une entreprise par ses salariés.

Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

La CPME BFC se félicite de l'existence même de cette autosaisine. Au sein du groupe de travail, la représentante de la CPME a pu et su exprimer nos positions.

Je pourrais faire copier/coller de nos propos en intervention lors de la précédente séance plénière sur le plan de relance. Je vous invite à une relecture pour ne pas vous solliciter trop avant et permettre la poursuite de nos débats dans un délai raisonnable.

Un point de vigilance peut-être sur la nécessité que toutes les intentions ici présentées se transforment en acte : un coordinateur/fédérateur à désigner nous semble nécessaire pour ce faire.

À suivre donc, non dans le temps mais dans l'action !

Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

La CGT regrette que ce rapport d'autosaisine ne traite pas, ou très peu, de la question de l'emploi, car on ne peut pas traiter "hors sol" le financement des entreprises : si une entreprise a besoin de se financer, c'est pour créer une activité, et donc développer de l'emploi pour irriguer le territoire.

Même si évidemment financer et aider au développement d'entreprise peut, ou devrait, logiquement créer de l'emploi sur le territoire, ce n'est pas une garantie. En effet il arrive que des entreprises se développent en France, y compris avec des aides publiques, pour aller ensuite créer des emplois ailleurs dans le monde, voire délocaliser.

Si les financements des entreprises traités dans cette autosaisine relèvent pour une part importante de financements privés, notamment bancaires, il reste une part non négligeable d'aides publiques directes ou indirectes.

Ces aides publiques devraient être connues des citoyens, contrôlées et assorties de conditionnalités. Nous regrettons que le rapport se limite à ne pas vouloir ajouter des conditions à ce qui existe actuellement.

La CGT est déjà intervenue ici pour les contrôles et les conditionnalités des aides, lors de la séance plénière du 11 septembre dernier, je vous renvoie sur ce point à nos propositions détaillées dans notre déclaration.

Les difficultés de financement des entreprises, les insuffisances de la BPI, confirment, pour la CGT, la nécessité d'un "Pôle financier public" et un "Livret épargne industrie" pour mieux orienter l'épargne vers l'industrie.

D'autre part, au lieu de réduire de façon générale la fiscalité et les cotisations sociales des entreprises, il conviendrait de les moduler en fonction d'un certain nombre de critères : emploi, égalité femmes/hommes, investissement productif, etc.

Avec ces remarques, la CGT s'abstiendra sur le rapport de cette autosaisine.

Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement et du développement durable

Tout d'abord, merci pour ce travail synthétique, pédagogique et très formateur qui ouvre des perspectives et la nécessité de mise en place d'une coopération complexe pour espérer peser et influencer sur les constats et enjeux formulés. Cette saisine arrive au moment opportun.

Deux remarques sur les idées forces :

- La confiance ne se décrète pas, elle nécessite une mise en mouvement qui doit aller au-delà de la connaissance mutuelle. Elle doit permettre de passer d'une logique de compétition à celles des coopérations dans une démarche de décloisonnement et de contact direct entre acteurs opérationnels, au service du développement d'une culture commune, d'intelligence économique territoriale.

- Si la culture coopérative peut être un pilier de la réussite, elle ne suffit pas. Le statut ne fait pas toujours sienne de la vertu, il est donc nécessaire de tendre vers une culture de coopération et de partenariats, associée à l'évolution des modèles économiques pour contribuer au maintien de l'activité et des richesses sur les territoires.

L'enjeu est donc de jouer collectif pour reprendre une expression du rapport, d'associer la société civile à la définition des choix politiques régionaux et de regarder également en quoi, les initiatives économiques citoyennes locales contribuent à impulser un autre modèle économique territorial en mobilisant pour le développement de leur projet d'entreprise une quote-part d'épargne et des compétences humaines locales.

Face au contexte et défis qui nous attendent, cette stratégie doit être portée par le Conseil régional, élaborée dès maintenant, collectivement et ne peut pas être repoussée aux années à venir.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Ce travail fait un état des lieux, fouillé et intéressant. Je regrette cependant que ne soit pas fait référence aux enseignements tirés des visites d'entreprises : SIS et plus récemment Delfingen, toutes deux, ancrées dans des territoires ruraux, donnent toute la mesure de la responsabilité sociale, sociétale et territoriale des entreprises.

Il soulève plusieurs interrogations :

Une question de fond : dans quel modèle économique s'inscrit cette réflexion ? Une fois encore il est fait référence à l'évolution de ce modèle mais sans que ne soit décrit aucun modèle.

Quelles entreprises ? Quelle est la place donnée aux initiatives citoyennes ?

Je ne détaillerai pas plus, ces questions viennent d'être formulées par Jean-François Dugourd dont je partage pleinement les propos.

Les notions de responsabilité territoriale et d'écosystème nécessiteraient d'être précisées ici. De même que le retour sur investissement : tous les financeurs s'engagent-ils sur le principe d'investissement sobre ?

Le volet formation est un peu "court". Je ne pense pas que s'appuyer sur le CPRDFOP et le PRIC, programmes, soit la seule façon de répondre aux besoins de formation.

Cette étude et plus spécifiquement les propositions formulées sont à replacer dans un environnement économique dont bien des volets nécessiteraient d'être précisés. Elle s'inscrit dans un chantier plus vaste et rejoint des enjeux à prendre en compte dès à présent dans le cadre du plan de relance qui ne peut se limiter à des mesures financières.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr